



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Première Commission

18^e séance

Lundi 28 octobre 2013, à 10 heures
New York

Président : M. Dabbashi (Libye)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 89 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en arabe*) : Nous allons commencer par une table ronde sur le groupe « Désarmement régional et sécurité »; puis nous entendrons les orateurs suivants sur les groupes de questions « Espace (aspects relatifs au désarmement) », « Armes classiques », « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale » et « Désarmement régional et sécurité »

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à la Commission aux membres de la table ronde sur le groupe « Désarmement régional et sécurité » : M^{me} Virginia Gamba, Directrice et Adjointe de la Haute Représentante pour les affaires de désarmement; M. Marco Kalbusch, Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique; M^{me} Sharon Riggle, Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique; et M^{me} Carolyne Mélanie Régimbal, Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement

et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Je donnerai d'abord la parole à nos invités, puis nous passerons à un débat informel afin que les délégations puissent faire des observations et poser des questions.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Gamba.

M^{me} Gamba (Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de cette occasion qui m'est donnée de présenter à la Première Commission une mise à jour sur la question du désarmement régional au titre du point 100 de l'ordre du jour, en particulier sur les activités des Centres régionaux pour la paix et le désarmement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Bureau des affaires de désarmement. Ces trois Centres continuent de fournir un appui aux États et aux organisations régionales à travers des activités de formation, de renforcement des capacités et d'assistance juridique et technique, ainsi qu'en partageant des informations et en menant des campagnes de sensibilisation. Conformément à leur mandat, les Centres régionaux promeuvent le désarmement régional à la demande des États, en tenant compte des spécificités de chaque région, afin de renforcer la sécurité des États et de contribuer à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-53205(F)



Document adapté

Merci de recycler



Les coûts opérationnels de base des Centres régionaux sont financés en partie par le budget ordinaire de l'Organisation, tandis que les activités sont financées par des contributions volontaires. Je tiens à exprimer ma gratitude et celle de la Haute Représentante aux États qui ont versé des contributions financières ou en nature à ces Centres. Je suis particulièrement reconnaissante aux États situés dans les régions des Centres qui ont choisi de financer des activités dans leurs propres pays en vue de renforcer leurs capacités avec l'assistance technique, juridique et politique des Centres, manifestation de leur vif intérêt pour les Centres de leurs propres régions.

Au cours de l'année écoulée, les Centres se sont engagés dans plus de 80 activités, avec un budget total de plus de 3,2 millions de dollars de contributions extrabudgétaires. Encore une fois, au cours de l'année écoulée, nous avons commencé à constater des progrès notables dans la coordination entre le Bureau des affaires de désarmement et les Centres, ainsi qu'une amélioration des prestations sur le terrain. Je voudrais mettre en relief quelques-unes des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les administrateurs prendront ensuite la parole pour donner des précisions sur les activités de leurs Centres.

En Afrique, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a continué de fournir un appui politique sur les questions de désarmement aux 11 États du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, en coopération avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique examine notamment la façon d'aider les États à se préparer à mettre en œuvre la Convention de Kinshasa sur le contrôle des armes légères, que la sous-région de l'Afrique centrale a adoptée en avril 2010. De plus, le Centre a également formé 23 agents du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire au contrôle des armes légères et de petit calibre dans le cadre de la gestion des frontières. Le Centre est maintenant engagé dans une deuxième phase d'assistance à la commission nationale pour une formation supplémentaire et un renforcement des capacités. Enfin, il a apporté son appui aux États lors des négociations sur le Traité sur le commerce des armes, sur leur demande, et a facilité le dialogue en vue

de la conférence finale. Particulièrement notable à cet égard a été la réunion conjointe du Centre et de l'Union africaine qui s'est tenue en mars, avec la participation de la presque totalité des 54 États africains, ainsi que des organisations sous-régionales.

Pendant ce temps, en Asie et dans le Pacifique, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a continué à contribuer au dialogue régional et à l'établissement de la confiance en organisant des conférences telles que la onzième Conférence conjointe Nations-Unies-République de Corée consacrée aux questions de désarmement et de non-prolifération, accueillie par la République de Corée, et la vingt-quatrième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, organisée en coopération avec le Gouvernement japonais à Shizuoka. Le Centre a également continué d'assurer un soutien à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération par le biais d'un projet dans les écoles népalaises qui vise à atteindre 300 000 élèves environ des classes de troisième. Les élèves recevront de nouveaux outils pour la gestion des conflits dans les écoles, et les enseignants recevront un apprentissage au programme. Enfin, le Centre a entrepris des projets pour renforcer les capacités nationales. En décembre 2012 notamment, le Centre a organisé un atelier en Thaïlande sur la mise en œuvre nationale du Programme d'action pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, afin que cet instrument soit mieux compris. Plus de 50 responsables de 20 organismes nationaux traitant de la question des armes de petit calibre ont participé à cet atelier.

En ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a favorisé le dialogue politique sur les questions relatives aux armes légères, y compris les plans d'action nationaux, et un examen de la législation nationale dans 13 États, ce qui a abouti à l'élaboration de politiques, de réglementations et de plans d'action nationaux en Amérique latine et dans les Caraïbes. En ce qui concerne l'assistance technique pour des mesures concrètes de désarmement, le Centre a mis en place des activités de gestion des stocks et de destruction des armes, ainsi que des cours de formation sur l'éradication du trafic des armes légères pour les États des Caraïbes et d'Amérique centrale. Plus de 41 000 armes et 51 tonnes de munitions ont été détruites, tandis que les protocoles

de sûreté et de sécurité de 130 installations de stockage ont été mis à jour.

En outre, les trois Centres ont continué d'aider les États à mettre en œuvre des instruments relatifs aux armes de destruction massive, en particulier la Convention sur les armes biologiques. D'autres activités sont prévues en 2014 en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Établir un dialogue et renforcer les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales sont des conditions essentielles pour la réussite des activités de ces Centres. Ils collaborent avec nombre d'organisations régionales et sous-régionales et comptent renforcer encore davantage ces partenariats. Ils espèrent aussi continuer à travailler en étroite coordination avec les États Membres qui sollicitent une assistance, ainsi qu'avec les organisations régionales concernées et les gouvernements donateurs. Nous espérons par ailleurs que la Commission continuera de suivre et de soutenir les activités que mènent les trois Centres régionaux des Nations Unies.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Kalbusch.

M. Kalbusch (Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter cet après-midi le travail du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, connu sous son acronyme UNREC. Le Centre fait partie du Bureau des affaires de désarmement, plus précisément de la branche du désarmement régional. Nous sommes financés sur le budget ordinaire et par des contributions volontaires des États Membres. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement togolais de son hospitalité depuis 1986, et les bailleurs de leurs contributions volontaires, qui ont rendu possible le travail de notre centre. Le Centre appuie, à leur demande, les États africains, l'Union africaine et les organisations régionales du continent. Cet appui se caractérise notamment par la prise en considération de la nature spécifique des questions liées à la sécurité de la région, par les réponses aux nouveaux défis pour la paix et le désarmement en Afrique et par une contribution à la réduction des conflits et de la violence armée en Afrique.

L'Assemblée générale a chargé le Centre de fournir :

« aux États membres de la région africaine, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prendront, et les autres efforts qu'ils feront en vue de mener dans la région une action de paix, de limitation des armements et de désarmement » (*résolution 40/151 G. par. 2.*)

De plus, le Centre a été mandaté pour travailler en coopération avec l'Union africaine, et coordonner la mise en œuvre des activités régionales entreprises en Afrique pouvant mener à la paix, à la maîtrise des armements et au désarmement.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Comment le Centre s'acquitte-t-il de son mandat? Nous travaillons en partenariat avec les gouvernements et les organisations régionales et sous-régionales. Nous nouons des partenariats avec les institutions universitaires et régionales et avec les organisations de la société civile en vue de travailler sur nos priorités thématiques. En complément du rapport présenté par le Secrétaire général (A/68/114), je voudrais brièvement rendre compte à la Première Commission des activités entreprises en 2013.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Centre a continué d'appuyer le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Deux fois par an, nous fournissons une analyse de la situation en matière de désarmement dans la sous-région de l'Afrique centrale, en mettant particulièrement l'accent sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux. À la trente-cinquième réunion ministérielle de la Commission, tenue à Brazzaville, nous avons traité des défis particuliers auxquels sont confrontés les États s'agissant de détecter et de stopper le trafic d'armes par voie maritime. À la trente-sixième réunion de la Commission, à Kigali, nous avons fait état des progrès relatifs à la Convention de Kinshasa, à la Déclaration de Sao Tomé et au Code de conduite des forces de sécurité. Nous attendons avec intérêt la trente-septième réunion prévue à N'Djamena en décembre.

Nous avons aidé les États Membres à mener leurs activités de réforme du secteur de la sécurité. Notre contribution a essentiellement porté sur le désarmement et la maîtrise des armements. Par exemple, au Togo et à Madagascar, le Centre, en coopération avec la commission électorale de ces deux pays, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de

l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement, a organisé à l'intention des forces de sécurité une formation sur le bon usage des armes pour assurer la sécurité lors des élections. Ce module de formation est disponible en anglais et en français et peut être adapté à des situations spécifiques, le cas échéant. Nous avons aussi appuyé le séminaire régional pour l'Afrique sur l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions, organisé à Lomé en préparation de la quatrième Réunion des États parties à la Convention.

S'agissant des armes légères et de petit calibre, le Centre, en coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), mène actuellement un projet pilote sur l'application des normes et procédures adoptées par la CEDEAO en matière de marquage. Au Togo, qui est l'un des quatre pays pilotes à cet égard, nous avons aussi aidé la Commission togolaise sur les armes légères et de petit calibre à mettre au point un plan d'action national sur les armes légères et de petit calibre, qui a été présenté au Gouvernement aux fins d'examen.

Le Gouvernement soudanais a demandé au Centre de mener une évaluation des besoins afin de recenser les domaines d'assistance prioritaires, ce qui a été fait en décembre 2012. Un projet de suivi a été préparé et nous sommes à la recherche de financement.

À la demande du Gouvernement ivoirien, le Centre a apporté une aide à la Commission ivoirienne sur les armes légères s'agissant de la question de la maîtrise des armes légères et de la sécurité des collectivités. Cette aide a notamment pris la forme de modules de formation sur le marquage et le traçage des armes légères avec un accent placé sur la sécurité des frontières, d'une auto-inspection technique guidée des dépôts d'armes et de munitions, de la remise en état de ces dépôts ainsi que de quatre postes de gendarmerie, d'une évaluation de l'emploi des armes légères par le secteur de la sécurité privée, et d'une activité de suivi axée sur la sécurité physique et la gestion des stocks.

Au niveau régional, le Centre a fourni un appui important à l'élaboration d'une stratégie africaine de maîtrise des armes légères et de petit calibre et d'un plan d'action correspondant, ainsi qu'au projet Union africaine-Union européenne pour lutter contre l'accumulation illicite et le trafic des armes à feu en Afrique.

Pour ce qui est du Traité sur le commerce des armes, le Centre a travaillé en lien étroit avec les États Membres africains, l'Union africaine et les organisations sous-régionales. En coopération avec l'Union africaine, le Centre a facilité plusieurs réunions en vue de l'adoption d'une approche africaine coordonnée aux négociations sur le Traité sur le commerce des armes.

Concernant les armes de destruction massive, le Centre travaille actuellement avec les Gouvernements béninois et burkinabé à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques. Et nous sommes en train de préparer une série de séminaires à l'intention des États africains sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, l'accent étant mis sur l'obligation de présentation de rapports.

Au cours des prochains mois, le Centre va continuer de fournir un appui au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et au Comité directeur des communautés économiques régionales de l'Union africaine, et de s'impliquer dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en fournissant une expertise sur toutes les questions liées au désarmement. Nous aiderons les États Membres à relever les nouveaux défis en matière de désarmement, en particulier au Sahel, dans le golfe de Guinée et dans la région de l'Afrique centrale. Nous allons fournir un appui aux États africains en ce qui concerne la ratification du Traité sur le commerce des armes, promouvoir l'universalisation de la Convention sur les armes biologiques et œuvrer avec les États Membres à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous espérons en outre renforcer nos activités d'information et de sensibilisation en mettant à jour notre site Web et en rendant notre bulletin électronique « UNREC Focus » accessible à tous ceux qui sont intéressés. Bien entendu, le Centre restera disposé à travailler avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales sur tout autre question de paix et de désarmement en Afrique.

Je voudrais une nouvelle fois remercier les Gouvernements de l'Australie, de la Finlande, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande et du Togo, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement, de leur appui au cours de l'année écoulée.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Riggle.

M^{me} Riggle (Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir de me retrouver une nouvelle fois devant la Première Commission pour parler du travail mené par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

Comme beaucoup de membres de la Première Commission le savent, nous sommes basés à Katmandou et nous couvrons 43 pays de l'Asie et du Pacifique – « du Turkménistan aux Tonga et de la Mongolie aux Maldives », comme je le dis souvent. Notre zone englobe plus de la moitié de la population mondiale et est extrêmement diverse. Il me plaît aussi de signaler que nous venons de célébrer le cinquième anniversaire de notre installation dans la région Asie-Pacifique depuis notre départ du Siège, ce qui a permis d'accroître nos activités de façon exponentielle.

Au cours des 12 derniers mois, le Centre a fourni aux États Membres des espaces de dialogue, un renforcement des capacités sur une base bilatérale, un appui en matière de traité, et a promu l'éducation et la sensibilisation en matière de désarmement et de non-prolifération dans la région Asie-Pacifique. Cet éventail accru d'activités reflète la vision stratégique du Centre en faveur d'une assistance technique plus directe, sur demande, et d'une plus grande mobilisation sur les questions de désarmement en général dans la région.

L'un de nos domaines d'activité consiste à organiser des forums de discussion pour les pays de la région, ainsi qu'au niveau international. Comme beaucoup de membres le savent – puisque j'en ai vu beaucoup à l'occasion de nos conférences annuelles en République de Corée et au Japon –, en décembre 2012 nous avons organisé la onzième Conférence annuelle sur les questions de désarmement et de non-prolifération organisée conjointement par l'ONU et la République de Corée. La Conférence était axée sur les armes classiques et les missiles, et a réuni de nombreux experts et quelque 50 participants venus des quatre coins de la planète pour débattre de ces importantes questions.

En janvier et au début du mois de février, nous avons tenu notre vingt-quatrième Conférence annuelle des Nations Unies sur les questions de désarmement, qui a lieu chaque année dans un pays différent. Cette année, nous l'avons tenue à Shizuoka (Japon), et je sais que quelques-unes des personnes ici aujourd'hui étaient présentes à cette réunion. Nous avons eu une réunion très fructueuse sur toute une gamme de sujets relatifs

au désarmement. Nous avons discuté des questions humanitaires et des armes nucléaires, des zones exemptes d'armes nucléaires, du contrôle des armes légères et de petit calibre, de la sécurité nucléaire et du rôle de la société civile. Nous avons souligné notamment le rôle spécial que les élèves ont à jouer par le biais de leurs présentations. Impliquer les jeunes dans ces questions est un objectif parallèle de notre centre.

En termes de renforcement des capacités, nous participons aussi régulièrement au renforcement des capacités des États à mettre en œuvre les instruments internationaux. Par exemple, sur la demande du Gouvernement thaïlandais, en décembre 2012, le Centre a organisé un atelier sur la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères à Bangkok. Cet atelier a réuni plus de 50 responsables thaïlandais de 19 organismes gouvernementaux différents traitant de la question des armes légères et de petit calibre. La variété des participants a également favorisé la création de réseaux interinstitutions d'une importance critique pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, et la traduction de documents clés dans la langue thaïe a permis d'assurer que les résultats de cette manifestation puissent être durablement transmis à d'autres fonctionnaires compétents du Gouvernement et servir à l'avenir. C'est un modèle que nous allons bientôt utiliser au Myanmar, au début de l'année prochaine.

Sur la question du soutien au Traité, je tiens à rappeler notre réunion régionale en Asie visant à faciliter le dialogue sur le Traité sur le commerce des armes. Cette réunion a eu lieu en février à Kuala Lumpur, juste avant les négociations finales. Elle a réuni 19 États Membres et 50 délégués de haut niveau qui ont expliqué leurs préoccupations vis-à-vis du projet de traité, ont partagé des informations sur les questions d'intérêt mutuel relatives au Traité sur le commerce des armes, et ont aidé les pays à formuler leurs positions nationales à travers un dialogue avec des experts et entre eux. En organisant cette réunion à un moment clé avant les négociations sur le Traité, en consultations étroites avec les pays de la région afin de veiller à ce que cette réunion réponde à leurs besoins avant les négociations, et en invitant des conférenciers de la région Asie-Pacifique, nous avons pu avoir une manifestation qui a abordé les questions de la plus haute importance pour les États Membres et, grâce à plusieurs séances en petits groupes, les participants ont pu discuter les uns avec les autres, en tête à tête, et s'attaquer collectivement à ces questions complexes. Nous allons également organiser une réunion à la fin du mois prochain. La deuxième

réunion régionale pour l'Asie sur le commerce des armes se tiendra à Manille.

Un autre mot sur l'appui au Traité : dans notre région, nous aidons également le Népal à mettre en œuvre la Convention sur les armes biologiques.

En ce qui concerne notre projet d'éducation sur la paix et le désarmement, dans le cadre duquel nous travaillons avec des enfants, nous mettons à l'essai au Népal un modèle d'éducation pour la paix et le désarmement spécifiquement adapté à un pays en situation d'après-conflit. Si les membres se rendent sur notre site Web, ils pourront voir une vidéo de quatre minutes et demie qui explique de quoi il ressort. Nous avons lancé cette initiative en réponse à plusieurs résolutions de l'Assemblée générale appelant à l'éducation en matière de paix, de désarmement et de non-prolifération. Nous appliquons au niveau régional la dimension « éducation en matière de désarmement » du mandat du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies. Il s'agit pour nous d'un nouveau domaine d'activité passionnant. Nous espérons orienter les connaissances, les valeurs et les comportements de la prochaine génération vers la paix et le désarmement.

Dans un premier temps, le Centre collabore avec le Gouvernement népalais en vue d'intégrer l'éducation en matière de paix et de désarmement dans les programmes et manuels scolaires existants. Une fois ce programme déployé à l'échelle nationale par les institutions gouvernementales, il touchera plus de 300 000 enfants par an. Ce qui me plaît également dans ce projet, c'est qu'il a une empreinte réduite et s'intègre aux initiatives et structures existantes. C'est un modèle que nous souhaitons introduire dans d'autres pays en situation d'après-conflit en Asie et dans le Pacifique, et nous élaborerons un projet dans ce sens au cours des prochains mois.

Au cours de l'année écoulée, nous avons également mené des activités d'information. Nous travaillons avec des gouvernements, des organisations régionales et la société civile. Pour susciter une plus grande participation de la part de nos parties prenantes régionales, le Centre a élargi ses activités dans le domaine de l'information propre au désarmement. Nous venons de créer un nouveau site Web qui présente notre travail et donne des informations spécifiques à la région Asie-Pacifique. J'appelle l'attention des membres sur les profils de pays qui se trouvent en bas de la diapositive affichée. J'ai remarqué un petit problème juste avant la réunion. Pour le moment, on ne peut voir que la

version mobile, même depuis un ordinateur personnel. Je demande aux membres d'être patients pendant que nous essayons de régler le problème, mais l'information est disponible.

Nous avons également lancé un bulletin trimestriel, que les membres peuvent voir ici, et avons ouvert un compte Twitter qui fournit des mises à jour sur les questions relatives au désarmement dans la région Asie-Pacifique. Cela a permis d'accroître les contacts avec les États et les donateurs qui cherchent à établir des partenariats avec nous.

Enfin, je voulais remercier tous les donateurs qui nous ont aidés. C'est pour moi l'occasion de le faire publiquement, alors j'implore la patience des membres. Je remercie l'Autriche, la Chine, la Finlande, l'Allemagne, le Japon, le Kazakhstan, la Malaisie, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, la République de Corée, la Suisse, la Thaïlande, les Pays-Bas et la Turquie de l'aide qu'ils ont fournie à notre centre.

Encore une chose pour finir : cette année, nous travaillerons davantage sur le Traité sur le commerce des armes. Nous préparons des projets en faveur de ce Traité dans la région Asie-Pacifique. Nous allons organiser un atelier sur la cybersécurité. Nous allons continuer nos ateliers sur le programme d'action, nos programmes d'éducation en matière de paix et de désarmement dans la région Asie-Pacifique et notre travail sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Et bien entendu, nous tiendrons de nouvelles conférences au Japon et en Corée.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Régimbal.

M^{me} Régimbal (Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en anglais*) : Depuis notre dernière réunion en octobre 2012 (voir A/C.1/67/PV.15), le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a mené plus de 70 activités dans 20 pays de la région, du désarmement et de la non-prolifération aux questions relatives à la maîtrise des armements. Aujourd'hui toutefois, ma déclaration portera sur l'appui que nous avons fourni dans le domaine des armes légères et de petit calibre et de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques.

Il se trouve que les principales activités du Centre, comme le demandent les États, consistent à aider ces derniers à lutter contre le trafic d'armes légères et de petit calibre et à contrebalancer ses effets négatifs sur la sécurité publique. Pour minimiser les risques de détournement vers les réseaux de trafic et protéger contre les explosions accidentelles des stocks, le Centre aide les États à renforcer les pratiques de bonne gestion des stocks en leur assurant un appui opérationnel basé sur les Normes internationales sur le contrôle des armes légères et les Directives techniques internationales sur les munitions, et en leur fournissant du matériel fort nécessaire de sûreté et de sécurité. Cela a permis le renforcement de plus de 130 installations de stockage dans la région.

Une autre mesure d'atténuation consiste à appuyer la destruction d'armes et de munitions. En détruisant des armes, nous évitons qu'elles soient réintroduites dans les réseaux illicites et réduisons le nombre d'entre elles en circulation. Depuis octobre de l'année dernière, les États ont utilisé le matériel technique fourni par le Centre, ainsi que la formation qu'il dispense sur les Normes internationales sur le contrôle des armes légères et les Directives techniques internationales sur les munitions pour former 180 responsables qui ont participé à la destruction de plus de 41 000 armes et 51 tonnes de munitions pour armes légères. Je me félicite de l'engagement manifesté par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en faveur de telles mesures de désarmement.

La création de capacités de ressources humaines durables et spécialisées est un objectif de longue date du Centre. Tout récemment, le Centre et le Gouvernement trinidadien ont œuvré de concert à la création du centre régional des Caraïbes de gestion des dépôts d'armes. Outre les cours nationaux organisés à Port-of-Spain cette année – le deuxième devant commencer la semaine prochaine –, la prochaine phase d'activités prévues à Port-of-Spain sera la formation de 100 armuriers appartenant à différentes forces de sécurité de la région des Caraïbes. On disposera ainsi d'un groupe au niveau régional de professionnels dotés de compétences renforcées, capables de garantir le stockage des armes en toute sécurité. Ce sera une contribution concrète de plus à la réduction du risque de prolifération des armes légères.

Dans le cadre de sa riche gamme d'outils de gestion des stocks, le Centre a élaboré cette année des directives techniques pour le marquage des armes

légères et des munitions. Le guide, qui a été distribué à l'ensemble des 33 États de la région, est un outil visant à faciliter la standardisation des pratiques de marquage des armes à feu et des munitions en Amérique latine et dans la région des Caraïbes. Il se fonde sur les normes internationales sur le contrôle des armes légères (ISACS) et sur les pratiques optimales des États de la région. La formation à son utilisation est en cours dans les pays andins et du cône austral de l'Amérique latine, et débutera en Amérique centrale le mois prochain.

Pour la période 2013-2014, et tout au long de la période suivante, le Centre continuera de se focaliser sur la gestion des stocks et sur l'aide à la destruction des armes dans la région des Caraïbes et, si le budget le permet, nous espérons étendre notre programme complet aux États de l'Amérique centrale. Le Centre espère aussi poursuivre sa collaboration bilatérale inédite avec l'Argentine en matière d'évaluation et de sécurisation des installations de stockage, qui sert de modèle de pratique régionale optimale en matière d'intégration des normes ISACS et des directives techniques internationales sur les munitions dans les pratiques nationales de gestion des stocks.

Le Centre continue de déployer des efforts et d'investir pour dispenser au personnel du secteur de la sécurité une formation spécialisée sur une large gamme de questions liées au contrôle des armes légères, et renforcer la capacité collective de la région de saisir, d'intercepter et de tracer les armes illicites. Grâce à ses programmes et méthodes spécialisées, notamment son programme phare sur la lutte contre le commerce illicite des armes à feu, ainsi qu'à ses cours de formation spécialisée à l'intention des praticiens du droit, le Centre a mené plus d'une douzaine d'activités qui ont permis à plus de 266 agents du secteur de la sécurité de la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale de recevoir une formation cette année. Il convient aussi de mentionner que la formation dispensée par le Centre continue d'être incorporée dans les programmes des académies de police, ce qui indique encore une fois que nous sommes en bonne voie d'assurer sa viabilité.

En outre, pour répondre à la demande des États en faveur de l'amélioration des pratiques de traçage, le Centre a dispensé une série de nouveaux cours de formation et mis au point des outils pratiques pour renforcer la gestion des preuves balistiques judiciaires et les capacités techniques. Les activités balistiques menées en Amérique centrale et dans les Caraïbes sont à la disposition de tous les États, et visent à

renforcer les mécanismes d'échange d'informations et de technologies balistiques déjà en place dans la sous-région. Le Centre s'attend à ce que ses outils en matière balistique continueront d'être très demandés tout au long de la prochaine période.

Il me plaît d'annoncer qu'en décembre, conformément à l'esprit de la résolution 65/69 sur les femmes et le désarmement, le Centre dispensera son prochain cours de formation réservé exclusivement aux femmes sur la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu. De plus, le Centre a achevé dernièrement la mise au point d'un projet régional – dont il reste à trouver le financement – qui vise à autonomiser les femmes en tant que force de changement dans la lutte contre le trafic d'armes afin de rendre notre région plus sûre.

Durant le premier semestre 2014, conformément à son calendrier, le Centre compte lancer son tout premier cours de formation sur le Traité sur le commerce des armes, à l'intention des autorités de contrôle et de régulation de différents secteurs de l'Amérique latine et des Caraïbes, comme les douanes, la police, les forces de défense, l'aviation civile et les autorités portuaires. Le cours portera essentiellement sur le champ d'application du Traité, les mesures de contrôle des importations et des exportations et l'évaluation des risques. Les autorités pourront aussi découvrir le nouveau modèle de certificats d'utilisateur que le Centre est actuellement en train de mettre au point pour la région en vue de standardiser les mesures de contrôle et la documentation nécessaire lors de transferts internationaux, le tout conformément aux obligations découlant du Traité sur le commerce des armes. Le Centre continuera aussi à rechercher des financements pour progresser dans la mise au point d'outils de formation en vue de renforcer la capacité des Caraïbes de réduire les détournements d'armes dans un contexte maritime et de mettre en place des cadres politiques et juridiques pour lutter contre le transbordement, réguler le commerce et lutter contre le trafic par voie maritime.

Pour lutter contre le fléau engendré par la prolifération des armes illicites, les États ont besoin de cadres juridiques adéquats et des moyens de les faire respecter, ainsi que de politiques et de plans à part entière. Cette année, le Centre a organisé plus de 30 colloques et fourni une assistance juridique à 15 États. En outre, le Centre a aidé 13 États à réviser et mettre à jour leur législation nationale sur les armes légères, conformément aux instruments internationaux. Au cours de la période considérée, le Centre a encouragé le dialogue et mis en

place des canaux aux niveaux national et régional pour l'échange d'informations, ce qui a permis de promouvoir et de renforcer les plans d'action nationaux dans plus d'une dizaine de pays. Cette assistance a aussi permis aux États de mieux aligner leurs priorités et activités nationales sur les plans régionaux de sécurité. Au cours des années à venir, le Centre continuera d'aider les États à mieux prévenir la violence armée et à lutter contre le trafic illicite, en œuvrant avec eux à la préparation de campagnes de désarmement et d'amnistie et en les aidant à incorporer les pratiques de marquage et de traçage dans leurs politiques et législations nationales.

Outre l'assistance en matière d'armes légères et de petit calibre apportée cette année, et à leur demande, le Centre a fourni aux États andins un appui juridique à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Cet appui technique, assuré en coopération avec le Verification, Research, Training and Information Centre et l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, a nécessité que nous nous retrouvions tous avec les États concernés autour d'une table pour réformer et améliorer la législation pertinente sur les armes de destruction massive, et les aider à y incorporer des sanctions pénales pour les activités illicites liées aux armes biologiques et chimiques. Au cours de ces réunions, le Centre et ses partenaires ont aussi eu l'occasion de lancer l'idée de créer des commissions nationales pour superviser la mise en œuvre des traités connexes relatifs à la non-prolifération. Pour compléter les efforts déployés par d'autres acteurs pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, le Centre lancera d'ici à la fin de l'année son nouveau projet pluriannuel d'assistance à l'échelle de la région des Caraïbes sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui vise à promouvoir le dialogue régional sur les stratégies de contrôle et à renforcer les cadres juridiques et politiques nationaux aux fins d'une meilleure application de la résolution 1540 (2004).

En conclusion, je tiens à remercier nos bailleurs de fonds – l'Allemagne, l'Argentine, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, le Guyana, le Mexique, le Pérou et le Royaume-Uni – de leur généreux appui, sans lequel aucune des activités que j'ai mentionnées n'aurait été possible. Je voudrais demander aux États, en particulier ceux de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, de continuer de soutenir le Centre, que ce soit par le biais de contributions bilatérales ou en nature. Encore une fois, le Centre est déterminé à continuer de mettre au point, d'améliorer et

d'appliquer des outils précurseurs pour lutter contre la prolifération des armes illicites et rendre notre région plus sûre. J'attends avec intérêt les commentaires de la Commission sur les résultats qu'obtient le Centre sur le terrain et sur les moyens de mieux cibler notre action afin de répondre aux besoins des Membres en matière de désarmement, de non-prolifération et de contrôle des armes.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à la pratique établie, je vais maintenant suspendre la séance pour donner aux délégations l'occasion d'avoir un débat interactif avec les intervenants et nous permettre de poursuivre la discussion de façon plus informelle.

La séance, suspendue à 15 h 50, est reprise à 16 h 20.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant donner la parole aux orateurs restants au titre du groupe de questions « Espace (aspects relatifs au désarmement) ». Je demande une nouvelle fois à toutes les délégations de bien vouloir respecter la limite de temps et d'écourter dans la mesure du possible leurs déclarations. Si nous ne le faisons pas, nous risquons de ne pas achever nos travaux dans les délais qui nous sont impartis.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés au titre de ce groupe de questions (voir A/C.1/68/PV.17).

En l'espace de plus de trois décennies, les efforts que nous avons déployés depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à la Conférence du désarmement et à l'Assemblée générale se sont axés sur un objectif clef : faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique demeure exempt d'armes et échappe à la militarisation.

Depuis quelques années, l'espace n'est plus la chasse gardée d'un petit nombre d'États développés. Aujourd'hui, les pays en développement exploitent les techniques spatiales dans différents domaines, et ils dépendront de plus en plus de la technologie spatiale dans les années à venir. Si l'on se fie au passé, le monopole de quelques-uns ne durera pas longtemps. Il est donc absolument nécessaire que la communauté internationale prévienne une éventuelle militarisation de l'espace extra-atmosphérique et qu'elle le fasse maintenant. Tout retard serait contre-productif. Évitions les erreurs faites concernant les armes chimiques, où ces armes ont été fabriquées pendant des décennies

avant que la Convention sur les armes chimiques ne soit adoptée.

La mise au point et le déploiement de systèmes antimissiles balistiques et leur intégration dans les ressources spatiales ajoutent une dimension inquiétante aux questions liées à l'espace extra-atmosphérique. Une course aux armements et le déploiement d'armes dans l'espace non seulement mettraient en péril les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique mais accroîtraient l'intensité des conflits sur Terre, ce qui pourrait avoir des conséquences désastreuses sur la paix et la sécurité internationales.

Le développement et l'évolution rapides des techniques spatiales ont creusé les lacunes du régime international en place relatif à l'espace extra-atmosphérique. Ces lacunes doivent être comblées au moyen d'un nouvel instrument juridique. C'est dans ce contexte que le Pakistan s'est toujours opposé à la militarisation de l'espace et ne cesse d'appeler à la tenue de négociations, à la Conférence du désarmement, sur cette question d'actualité qui nous intéresse et nous préoccupe tous.

En dépit des risques croissants de militarisation et des répercussions qu'elle aurait sur la paix et la sécurité internationales, certains États continuent de s'opposer au lancement des négociations sur cette question à la Conférence du désarmement. Par ailleurs, depuis quatre ans, les plaintes se multiplient face à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Attribuer cette impasse à l'une des quatre grandes questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence arrange bien certains États. Les faits parlent d'eux-mêmes, et aussi dérangent soit-il, le fait est que, bien qu'il y ait un large appui en faveur de la négociation d'un instrument juridique sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, une petite poignée d'États empêchent la Conférence du désarmement de le faire. La communauté internationale doit donc demander que soient clairement exprimées les raisons profondes qui obligent ces États à s'opposer aux négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous n'avons pas entendu d'arguments convaincants de leur part expliquant comment les négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace nuiraient à leurs intérêts en matière de sécurité. Quoi qu'il en soit, ces États doivent admettre leur responsabilité dans le prolongement de l'impasse à la Conférence.

Outre les efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et à mettre en place des mesures de transparences et de confiance relatives aux activités spatiales, un accord global, universel et non discriminatoire répondant aux préoccupations que suscitent la mise au point, le déploiement et la prolifération de systèmes antimissiles balistiques s'impose. Les systèmes antimissiles balistiques ont des répercussions très vastes sur la sécurité et la stabilité régionales et internationales.

Dans le même ordre d'idées, nous prenons acte également des efforts actuellement déployés en vue d'adopter un code de conduite pour les activités spatiales. De telles initiatives sont utiles mais nous considérons qu'elles doivent être menées de manière ouverte, universelle et participative, en tenant compte des intérêts de tous les États en matière de sécurité.

Nous prenons note du rapport et des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189). Nous estimons nous aussi que ces mesures devraient être mises en œuvre dans toute la mesure possible et en conformité avec les intérêts nationaux des États.

Bien que toutes ces propositions et initiatives puissent constituer des mesures provisoires utiles, le Pakistan considère qu'elles ne peuvent et ne doivent pas rendre superflus les efforts faits à la Conférence du désarmement en vue d'un traité juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

M. Lim Sang-beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Depuis le début de l'ère spatiale, il y a plus de 50 ans, la communauté internationale n'a cessé de faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé à des fins purement pacifiques. Les activités que nous menons dans l'espace ont déjà contribué à améliorer la qualité de vie grâce au développement rapide des sciences et techniques spatiales et à la multiplication importante des applications spatiales.

Cependant, avec la multiplication des acteurs et des utilisateurs, l'espace se voit de plus en plus encombré et disputé. Dans ce contexte en pleine évolution, le renforcement de la coopération internationale, afin de garantir les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, est devenu une priorité pour l'ensemble de la communauté internationale. Les traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique

forment un solide cadre juridique, essentiel pour appuyer les activités spatiales et renforcer la coopération internationale à cet effet. La République de Corée, en tant qu'État partie à tous les grands traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique, défend le respect des traités des Nations Unies relatifs à l'espace et des principes qui y sont consacrés en tant que conditions indispensables pour mener des activités spatiales pacifiques.

L'application des traités existants relatifs à l'espace extra-atmosphérique doit faire l'objet d'un suivi constant pour garantir la pertinence du régime juridique applicable dans ce domaine, compte tenu de l'évolution actuelle des activités spatiales. Dans le même esprit, le rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique doit être renforcé et les échanges entre le Comité et ses deux sous-comités intensifiés.

L'évolution des activités spatiales nécessite également que la communauté internationale aborde de manière concrète et clairvoyante les questions pratiques liées aux moyens d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Nous considérons que pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir une course aux armements dans l'espace, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique doit coopérer et coordonner ses activités avec la Conférence du désarmement et les commissions compétentes de l'ONU.

En ce qui concerne l'affirmation répétée de la République populaire démocratique de Corée de son droit à mener des activités spatiales pacifiques, ma délégation tient à rappeler que tout lancement effectué par la République populaire démocratique de Corée utilisant la technologie des missiles balistiques constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui interdisent de telles activités. Il va sans dire que tous les États Membres de l'ONU doivent se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, juridiquement contraignantes.

Le renforcement de la sécurité, de la sûreté et de la viabilité à long terme de l'espace extra-atmosphérique est une priorité essentielle pour la communauté internationale. On ne saurait trop souligner l'importance des mesures de transparence et de confiance à cet égard.

Le Gouvernement de la République de Corée accueille donc avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189), établi sous sa forme définitive

en juillet. Nous saluons également l'action menée par l'Union européenne en vue d'élaborer un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. La République de Corée contribue activement aux efforts visant à ce que le projet de code de conduite international aboutisse. Nous espérons également que les prochaines consultations à participation non limitée sur un tel code de conduite, prévues à Bangkok en novembre, permettront de donner une impulsion au renforcement des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Le nombre de pays et d'acteurs qui participent à des activités spatiales augmentant, la communauté internationale doit envisager les modalités selon lesquelles les nations spatiales et les autres pourraient utiliser l'espace de manière concertée. Une telle coopération contribuerait à combler les écarts de développement et nous permettrait de continuer d'avancer ensemble vers l'objectif commun de développement durable. La coopération internationale en matière d'activités spatiales et de renforcement des capacités doit être accrue en ce sens.

De son côté, la République de Corée insiste sur l'importance du renforcement de la coopération internationale. Nous fournissons des données recueillies par notre satellite polyvalent KOMPSAT à l'appui des secours en cas de catastrophe et des efforts de prévention des catastrophes dans le monde. Nous aidons également des pays partenaires à utiliser les techniques spatiales en organisant chaque année depuis 2010 un programme de formation internationale aux activités spatiales, pour ne donner que quelques exemples des activités que nous menons.

Pour terminer, le Gouvernement de la République de Corée réaffirme son ferme attachement à l'utilisation durable de l'espace dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Nous sommes prêts à renforcer encore la coopération internationale à cet effet.

Le Président (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie pour qu'il présente le projet de résolution A/C.1/68/L.40.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie, pionnière de l'exploration spatiale et grande puissance spatiale contemporaine, a la responsabilité particulière de garantir que toutes les conditions nécessaires soient en place pour que tous les États, sans exception, jouissent

du droit inaliénable d'explorer l'espace et d'avoir accès aux avantages qui découlent de son exploitation à des fins pacifiques. À ce titre, nous avons toujours veillé à empêcher que l'espace ne devienne le site d'une nouvelle course aux armements. Nous croyons que cet objectif est particulièrement important pour le maintien de la paix internationale et le renforcement de la sécurité égale et indivisible de tous les États Membres de l'ONU.

Nous croyons que nos efforts dans ce domaine constituent la base sur laquelle un vaste dialogue international peut et doit se développer sur les questions de sécurité, de transparence et de durabilité des activités spatiales. Nous sommes convaincus que si l'on ne règle pas la question de la prévention de la militarisation de l'espace, il sera extrêmement difficile d'obtenir des résultats substantiels pour les autres questions relatives à la sécurité spatiale. C'est pourquoi la Russie a toujours appuyé le projet de résolution annuel présenté par l'Égypte et Sri Lanka sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui rallie l'appui d'une grande majorité des États Membres.

Consciente du fait que la réalisation de l'objectif principal de maintenir l'espace exempt d'armes n'est possible que par la conclusion d'accords internationaux sur la prévention de la militarisation de l'espace et sur la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux, la Russie et la Chine ont présenté un projet de traité à la Conférence du désarmement en 2008. Nous croyons que ce document sera utile au travail de fond de la Conférence du désarmement.

Ce projet de traité est une initiative de désarmement pleinement justifiée et réalisable dans le monde d'aujourd'hui. Tant qu'il n'y a pas d'armes dans l'espace, il ne devrait pas être difficile d'interdire d'y placer quelque type d'armes que ce soit. Ce faisant, nous épargnerions au monde une multitude de problèmes, comme ceux que nous connaissons notamment pour tenter de prévenir la prolifération des armes nucléaires sur la Terre et pour assurer une avancée graduelle vers le désarmement nucléaire.

Face aux préoccupations internationales croissantes à l'égard de la menace posée à la stabilité mondiale et la sécurité internationale par la question non résolue de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la Russie a élaboré une proposition avec le Brésil, l'Indonésie et Sri Lanka, qui se sont associés récemment à notre initiative, et avec tous les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, sur la prévention d'une première

militarisation de l'espace, connue en anglais sous le nom « no-first-placement initiative ». Nous avons présenté un projet de résolution prometteur sur cette initiative au cours de la présente session. Nous allons poursuivre notre travail d'ensemble pour faire avancer notre initiative et, au cours de l'année, nous avons l'intention de soumettre officiellement le projet de résolution sur cette initiative à l'examen de la Première Commission de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous considérons cette initiative comme une mesure importante en faveur de la promotion de l'élaboration progressive d'un traité juridiquement contraignant sur cette question.

La Russie participe activement au débat sur tous les autres instruments internationaux chargés d'assurer la sécurité dans les activités spatiales et à leur développement. Sur notre initiative, conformément à la résolution 65/68, un groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance a été établi et a travaillé de manière fructueuse sous notre présidence. Comme nous le savons tous, le travail du groupe s'est achevé par l'adoption d'un rapport de consensus (voir A/68/189), qui a été soumis à l'examen de l'Assemblée générale. Nous croyons que l'adoption par consensus de ce rapport est une bonne base pour poursuivre notre travail sur les mesures de transparence et de confiance. Ce travail doit être effectué au sein de la Conférence du désarmement, de la Commission du désarmement, du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et d'autres instances spécialisées. Les recommandations contenues dans le rapport visent à une mise en œuvre progressive des mesures de confiance relatives aux activités spatiales et à leur intégration dans la pratique internationale des États et des institutions et organisations internationales du système des Nations Unies.

Pour renforcer les résultats positifs obtenus dans le cadre du travail du groupe d'experts gouvernementaux cette année, avec un ensemble sans précédent de coauteurs - à savoir, la Russie, la Chine et, pour la première fois de l'histoire de la Première Commission, les États-Unis -, nous avons présenté le projet de résolution A/C.1/68/L.40, intitulé « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ». Ce projet compte déjà plus de 50 coauteurs. Nous invitons tous les États responsables à s'en porter également coauteurs. Nous appelons tous les États Membres à soutenir ce projet de résolution et à l'adopter sur la base d'un consensus.

Dans l'examen des questions relatives à l'exploration et à l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique, la Russie maintient une approche intégrée. Nous consentons d'importants efforts pour prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. Depuis plus de six ans, nous participons à l'élaboration d'un code de conduite international relatif à l'espace. Nous estimons que le travail de l'Union européenne est un élément important des efforts internationaux visant à assurer la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

Toutes les mesures prises par la Russie à titre national, ainsi qu'avec les États ayant la même vision, confirment nos intentions sincères de poursuivre nos efforts pour faire en sorte que l'espace soit exempt d'armes quelles qu'elles soient, mais aussi de créer les conditions nécessaires à une nouvelle réduction des armes nucléaires. Il est évident que les deux sont liés. En prévenant le déploiement de tout type d'armes dans l'espace, éliminant ainsi l'un des principaux facteurs à porter atteinte à la stabilité stratégique, nous réglons en même temps la question de la création d'un climat propice au dialogue. Ce dialogue permettra d'élaborer de nouvelles mesures afin d'avancer graduellement vers le noble objectif de désarmement nucléaire.

Je voudrais attirer l'attention sur des informations de dernière minute. Aujourd'hui, le processus de déploiement à grande échelle d'un des éléments stratégiques du système de défense antimissiles des États-Unis en Roumanie a débuté. Contre qui ce système est-il dirigé? Nos partenaires américains essaient de nous rassurer en disant que tout cela ne vise pas la Russie; ce à quoi nous rétorquons : très bien alors, confirmons-le noir sur blanc dans un document juridiquement contraignant. La réponse à cette proposition est connue de tous. En même temps, notre voisin et partenaire, la Roumanie, ainsi que d'autres pays qui font partie du bloc militaire de l'OTAN - et je souligne qu'il s'agit du bloc nucléaire de l'OTAN - prennent une part active aux initiatives de désarmement nucléaire au sein de l'ONU. Qu'est-ce que cela signifie? S'agit-il tout simplement d'une naïveté enfantine ou d'une tromperie cynique vis-à-vis de la communauté internationale? Nous voudrions que les États Membres, du moins à l'ONU, fassent des déclarations plus responsables sur les mesures qu'ils ont prises au niveau national en matière de désarmement, au lieu de se limiter à des déclarations générales et à des slogans contradictoires.

Il ne faut pas se faire d'illusions. Sans le règlement de la question des systèmes de défense antimissiles

ballistiques, il n'y aura pas d'interdiction totale du déploiement d'armes dans l'espace, sans le règlement de tous les problèmes en suspens concernant la stabilité stratégique, il sera objectivement impossible d'avancer vers l'objectif « option zéro ». Nous appelons tous les États à appuyer activement nos efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

M. Shen Jian (Chine) (*parle en chinois*) : Le Gouvernement chinois appuie les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et est attaché aux échanges et à la coopération internationale dans ce domaine. La Chine a participé activement et de manière constructive aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et au processus d'élaboration de règles internationales en la matière. L'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, créée sur l'initiative de la Chine, joue un rôle de premier plan en ce qui concerne les échanges et la coopération régionale relativement aux activités spatiales. Nous encourageons davantage de pays de la région Asie-Pacifique à adhérer à cette organisation.

En juin dernier, la Chine a lancé le vaisseau spatial habité Shenzhou-10, qui a effectué avec succès un rendez-vous et une expérience d'amarrage avec la station spatiale Tiangong-1. Le programme spatial habité de la Chine est entré dans une nouvelle phase de recherche et de développement en vue de la construction d'une nouvelle station spatiale. Nous continuerons à prendre des mesures concrètes pour honorer nos engagements en faveur des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Une paix et une sécurité durables dans l'espace ont une incidence sur la sécurité, le développement et la prospérité de tous les pays. Nous devons bien gérer la relation entre sécurité de l'espace et développement de l'espace. Il faut garantir l'égalité des droits de tous les pays pour ce qui est des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Dans le même temps, nous ne devons pas oublier que l'utilisation de l'espace n'est pas un domaine aux possibilités illimitées. Tous les pays ont la responsabilité de garantir la paix mais aussi le développement durables dans l'espace.

Avec l'augmentation des activités humaines en vue de l'utilisation de l'espace, les risques de militarisation de l'espace et d'une course aux armements dans l'espace sont de plus en plus importants. Les incertitudes liées à la sécurité dans l'espace se multiplient. Réserver l'espace extra-atmosphérique à des utilisations pacifiques et

y prévenir toute militarisation et toute course aux armements est dans l'intérêt commun de tous les pays. Au cours des dernières années, un consensus s'est affirmé au sein de la communauté internationale pour s'opposer à la militarisation de l'espace et à une course aux armements dans l'espace. Les sessions successives de l'Assemblée générale ont massivement adopté des résolutions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et appelé à la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique à la Conférence du désarmement.

La Chine est fermement opposée à l'armement de l'espace et à une course aux armements dans l'espace et s'emploie à maintenir la paix et la sécurité dans l'espace. En tant que coauteur de la résolution de l'Assemblée générale sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la Chine en encourage activement la mise en œuvre au sein de la Conférence du désarmement. En 2008, la Chine et la Russie ont présenté conjointement à la Conférence du désarmement un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous espérons que la Conférence du désarmement entamera le plus rapidement possible un débat de fond sur ce projet de traité. Nous encourageons toutes les parties à faire des observations et des propositions pour améliorer ce texte.

La Chine attache une grande importance aux mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Nous pensons que des mesures de transparence et de confiance appropriées et applicables sont d'un grand intérêt, car elles permettent de renforcer la confiance mutuelle, de corriger les perceptions erronées, de réglementer les activités spatiales et de maintenir la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique. Elles peuvent compléter utilement le processus de prévention de la militarisation de l'espace et d'une course aux armements dans l'espace. Toutefois, compte tenu de leurs limites évidentes, les mesures de transparence et de confiance ne peuvent en aucun cas se substituer à la négociation de traités sur la maîtrise des armements dans l'espace.

La Chine accueille favorablement le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), adopté par consensus. Ce rapport est le résultat équilibré de discussions pragmatiques

et approfondies entre tous les membres du Groupe. À cet égard, la Chine apprécie les efforts constructifs de toutes les parties concernées et encourage tous les pays à mettre activement en œuvre les mesures de transparence et de confiance proposées à titre volontaire, afin de renforcer les résultats des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux.

La Chine salue les efforts déployés par l'Union européenne pour élaborer un projet de code de conduite sur les activités spatiales et a participé de manière constructive aux débats y relatifs. Dans le même temps, nous estimons que ce code de conduite, qui est une mesure de transparence et de confiance volontaire s'agissant des activités spatiales, devrait mettre l'accent sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ne devrait en aucun cas avoir pour effet de retarder les travaux menés au sein de la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le processus d'élaboration de ce code de conduite doit garantir une large participation de toutes les parties, tenir compte de toutes leurs préoccupations, aussi bien sur le fond qu'en matière de procédure, et permettre des discussions franches, sur un pied d'égalité, en vue de la conclusion d'un code international de conduite acceptable pour tous.

L'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité. La Chine est prête à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties pour maintenir la paix et la stabilité à long terme dans l'espace.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Sri Lanka, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/68/L.41.

M^{me} Govinnage (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : On a assisté à une course aux armements sur terre, en mer et dans l'air. L'espace ne doit pas devenir une autre arène pour une course aux armements. Le déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique pourrait gravement menacer la sécurité des biens spatiaux, qui offrent des avantages à toute l'humanité, et pourrait nuire à la biosphère.

La position de longue date de Sri Lanka est que l'espace est notre patrimoine commun. L'espace doit être exploré et utilisé à des fins pacifiques, pour le bien et dans l'intérêt de l'humanité tout entière, dans un esprit de coopération. Nous considérons qu'il est bien plus facile de prévenir une course aux armements que de la contrôler ou de l'endiguer une fois qu'elle a commencé.

Nous sommes prêts à travailler avec toutes les parties pour contribuer au maintien d'une paix et d'une sécurité durables dans l'espace extra-atmosphérique.

Depuis de nombreuses années, Sri Lanka et l'Égypte présentent à tour de rôle le projet de résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, appelant à la négociation, à la Conférence du désarmement, d'un instrument international juridiquement contraignant visant la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Présenté cette année par ma délégation, le projet de résolution (A/C.1/68/L.41) reflète la convergence de vues qui prévaut depuis longtemps sur cette question et il est donc quasiment similaire à la résolution 67/30 adoptée l'année dernière, à l'exception de quelques mises à jour techniques.

Le texte du projet de résolution de cette année, comme les années précédentes, souligne que les efforts bilatéraux et multilatéraux sont complémentaires et qu'il est nécessaire de parvenir à une plus grande transparence en matière de partage de l'information concernant tous les efforts bilatéraux déployés dans ce domaine. Le projet de résolution affirme également que la Conférence du désarmement joue un rôle primordial dans l'examen de cette question.

Nous considérons que le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté à la Conférence du désarmement par la Chine et la Fédération de Russie, constitue le meilleur point de départ pour l'ouverture de pourparlers sur un instrument juridiquement contraignant. Nous espérons que la Conférence du désarmement entamera des discussions de fond sur le projet de traité le plus rapidement possible.

Sri Lanka accorde de l'importance aux mesures de transparence et de confiance. À cet égard, nous nous félicitons des discussions constructives du Groupe d'experts gouvernementaux et du rapport (voir A/68/189) qu'il a présenté à l'Assemblée générale. Les mesures de transparence et de confiance peuvent favoriser l'entente mutuelle et réduire les malentendus entre les États. Bien qu'elles viennent compléter un instrument international juridiquement contraignant, ces mesures ne sont pas obligatoires pour les États et leur efficacité dépend de la volonté politique de ces derniers. Nous insistons donc une nouvelle fois sur la nécessité d'un traité juridiquement contraignant qui tienne compte de

tous les aspects complexes et des différents points de vue relatifs à la sécurité dans l'espace.

Nous encourageons tous les membres de la Commission à appuyer ce projet de résolution, qui reflète la volonté générale de l'humanité de prévenir une course aux armements dans l'espace.

M. Ponomarev (Biélorus) (*parle en russe*) : Le développement rapide des technologies spatiales et la multiplication des États qui mènent des activités spatiales requièrent de nouvelles mesures au niveau international pour prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. Le Biélorus, durant l'année écoulée, a lancé son premier satellite et rejoint ainsi les rangs des nations spatiales. Il est donc pour nous prioritaire de veiller à ce que l'espace demeure pacifique. Nous considérons que cette question doit être sérieusement examinée par la communauté internationale, tant à la Première Commission qu'à la Conférence du désarmement, à Genève, et dans d'autres instances internationales. Nous prenons note des initiatives importantes relatives à la non-militarisation de l'espace et au renforcement des mesures de vérification liées à l'espace extra-atmosphérique qui ont déjà été proposées.

Depuis 2005, en tant qu'État membre de l'Organisation du Traité de sécurité collective, le Biélorus s'acquitte de ses obligations régionales relatives au non-déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Nous appelons tous les États dotés de capacités de lancement d'engins spatiaux à respecter ce moratoire, de même que les États menant des programmes de recherche et d'exploration spatiales. Nous sommes tout à fait favorables à l'idée d'adopter un traité global relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Ce projet de traité a été soumis à la Conférence du désarmement mais, malheureusement, en raison des problèmes systémiques rencontrés par la Conférence du désarmement, aucun progrès notable n'a été accompli sur cette question. Nous sommes convaincus que l'adoption d'un tel traité contribuerait de manière importante, au plan juridique, au renforcement de la sécurité internationale dans l'espace et pourrait combler les vides juridiques relatifs à l'espace extra-atmosphérique. Le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, adopté en 1967, interdit le déploiement de tout

type d'arme de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique. Il ne couvre toutefois pas les autres types d'armes.

Nous nous félicitons également de l'adoption par consensus du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189). Nous considérons qu'il contribue de manière importante à accroître la responsabilité des États dans la conduite de leurs activités spatiales. Nous nous sommes associés à la Fédération de Russie en nous portant coauteurs du projet de résolution A/C.1/68/L.40, par lequel l'Assemblée générale accueillerait ce rapport avec satisfaction.

L'élaboration d'un code de conduite pour les activités spatiales est un autre pas important en faveur du renforcement de la confiance entre les États menant des activités spatiales. Nous sommes convaincus qu'un tel code de conduite pourrait compléter de façon notable les traités juridiquement contraignants sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Dans cet esprit, nous appuyons le processus de consultation à composition non limitée lancé par l'Union européenne en vue de parvenir à un accord sur un code de conduite international pour les activités spatiales, et nous sommes prêts à participer activement à la prochaine réunion prévue à Bangkok en novembre.

M. Masméjean (Suisse) : L'environnement spatial a changé de manière profonde au cours des dernières années. Le nombre d'acteurs ayant accès à l'espace ou qui ont recours aux systèmes spatiaux est en forte augmentation. Ainsi, l'espace extra-atmosphérique est de plus en plus saturé et compétitif. De plus, l'espace extra-atmosphérique joue un rôle grandissant dans les opérations militaires et a vu comme corollaire le développement de capacités ayant pour fonction de neutraliser des systèmes spatiaux. Ces systèmes spatiaux étant devenus une infrastructure critique essentielle à la prospérité et à la sécurité de nombreux pays, la problématique de l'utilisation durable de l'espace est un sujet qui continue de gagner en importance.

Garantir la sécurité de cette infrastructure critique ne peut qu'être un objectif commun. Dans ce contexte, la délégation suisse salue le rapport adopté par consensus par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189). Elle remercie les membres de ce groupe et tout particulièrement son

président, M. Victor Vasiliev, pour le travail accompli, et les félicite pour les excellentes propositions contenues dans leur rapport.

En préambule, je me permets de saluer le fait que ce rapport lance des ponts entre deux communautés qui travaillent vers le même objectif : préserver la stabilité et la sécurité dans l'espace ainsi que la sûreté et la viabilité à long terme des activités spatiales. Il s'agit, d'une part, de la communauté du désarmement et de la maîtrise des armements et, d'autre part, de la communauté des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Cette évolution est à saluer, en particulier, car les deux communautés devraient agir de concert dans le sens de l'objectif commun de la préservation de l'espace afin d'en permettre l'utilisation par les futures générations.

Ce rapport et les recommandations qu'il contient font un pas important dans cette direction. En outre, le rapport du Groupe confirme le rôle et l'importance des institutions en place, comme la Conférence du désarmement et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il recommande un échange plus soutenu entre les entités de l'ONU traitant des affaires spatiales, ce que nous saluons.

Parmi les autres mesures proposées dans le rapport du Groupe, la Suisse relève l'importance de la notification préalable au lancement, ainsi que de la notification et de l'échange d'informations lors de la rentrée d'objets spatiaux, qu'elle soit contrôlée ou non. Elle appuie également les recommandations concernant la notification préalable à la destruction intentionnelle de satellites en orbite.

Du côté scientifique et technologique, des efforts devraient être faits pour améliorer encore les techniques d'observation et de calcul afin de mieux connaître l'environnement spatial, les objets en orbite autour de la terre. Le partage et l'échange de données orbitales est également primordial pour décider des manœuvres nécessaires à l'évitement de collisions de satellites en orbite.

En conclusion, la délégation suisse soutient vivement la transmission du rapport du Groupe d'experts à la Commission du désarmement et au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, afin que ces organes étudient les moyens de mettre en œuvre les recommandations de ce rapport pour garantir les utilisations de l'espace sur le long terme au bénéfice de tous.

M^{me} Street (Australie) (*parle en anglais*) : Dans l'espace extra-atmosphérique comme dans les autres domaines de l'activité humaine, une conception de l'activité de l'État fondée sur des règles est primordiale pour la stabilité et la sécurité. À l'instar d'autres États Membres, l'Australie a le plus grand intérêt à faire en sorte que l'accès à l'espace soit protégé pour le bien de toute l'humanité.

Les bienfaits d'un environnement spatial pacifique et prévisible sont bien sûr évidents. Jour après jour, tous les pays comptent davantage sur les services fournis par satellite et les données recueillies par satellite. C'est pourquoi l'Australie attend beaucoup des efforts déployés actuellement pour mettre au point des normes internationales destinées à guider le comportement des États dans l'espace et à resserrer leur coopération et leur collaboration.

L'Australie soutient depuis déjà quelque temps l'accent accru mis sur les mesures de transparence et de confiance dans le domaine de l'activité spatiale. C'est pourquoi nous nous félicitons du rapport de consensus (voir A/68/189) du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui a été créé en application de la résolution 65/68. Bien qu'elle ne soit pas membre du Groupe, l'Australie a contribué à ses travaux en présentant un dossier de fond ayant trait aux applications de l'important corpus juridique international existant aux activités des États dans l'espace.

Le rapport du Groupe met en lumière l'intérêt que peuvent avoir les États à se consulter et à coordonner leur action de façon plus étroite, pour renforcer la confiance et réduire les risques de malentendus et d'erreurs de jugement dans l'espace. Par conséquent, ses conclusions et ses recommandations contribuent au renforcement de la sécurité internationale et complètent utilement le cadre juridique international applicable aux activités spatiales.

L'Australie se félicite de ce que le Groupe d'experts gouvernementaux ait approuvé l'élaboration de codes de conduite multilatéraux pour encourager une utilisation responsable et pacifique de l'espace. À cet égard, elle considère d'un intérêt particulier le projet de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, présenté par l'Union européenne dans le but de donner aux États des règles de comportement dans l'espace. L'un des aspects notables de ce projet de code est qu'il se penche sur le problème

urgent des débris spatiaux, qui constitue une menace pour les activités spatiales de tous les pays.

L'Australie estime que la prolifération des débris spatiaux, en particulier les débris à longue durée de vie, représente une menace grave et imminente. Étant donné l'importance des investissements faits dans l'infrastructure pouvant aller dans l'espace et le caractère critique des fonctions qu'elle permet, ne pas traiter ce problème pourrait être lourd de conséquences sur les plans économique et stratégique. Il est donc impératif d'établir des normes contre la création, accidentelle ou délibérée, de nouveaux débris spatiaux.

Il est hautement probable que les essais antisatellites créent des débris, et nous l'avons vu dans le passé. Le développement d'armes antisatellites et leur essai sont donc préoccupants à cet égard. L'Australie n'a cessé d'appuyer activement la mise en place du code de conduite proposé, et de plaider pour que les autres fassent de même.

La communauté internationale comprend maintenant de plus en plus l'urgence du problème, ainsi que la nécessité d'y remédier de toute urgence. Une dynamique se crée autour de l'initiative alors que les pays impliqués se préparent à la deuxième série de consultations ouvertes à tous sur le code, qui doivent s'ouvrir en novembre à Bangkok. L'Australie plaide pour une forte participation à ces importantes consultations afin que tous les avis puissent être entendus lors de l'élaboration de ce code. Une large participation garantira que le code sera l'expression véritable des vues de la communauté internationale. L'initiative est opportune et pratique, et il est dans l'intérêt de tous les pays, en tant qu'exploitants de l'espace, de protéger notre accès commun à cette précieuse ressource.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique contribue aussi de façon importante aux efforts visant à préserver l'environnement par le biais de son Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. En tant que coprésident du groupe d'experts D, avec l'Italie, l'Australie a joué un rôle directeur dans la préparation d'un rapport sur les régimes de réglementation et fournit des conseils aux acteurs de l'arène spatiale. Le rapport, ainsi que ceux des autres groupes d'experts, éclairera les activités du groupe de travail et contribuera à la préservation de l'environnement spatial pour les générations à venir.

L'espace est un bien commun. C'est pourquoi il faut particulièrement privilégier une approche

coopérative. C'est à la lumière de cela que l'Australie œuvre de concert avec d'autres au sein du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour encourager la poursuite de l'examen de la sécurité spatiale. Les ministres du Forum régional de l'ASEAN ont pris note cette année de l'intérêt manifesté par les participants au Forum pour la poursuite de l'examen de cette question, en faisant fond sur l'atelier sur la sécurité spatiale que le Forum a pu organiser conjointement avec le Viet Nam en décembre 2012.

L'espace est une arène où les mesures prises par les uns peuvent avoir des répercussions sur tous. C'est pourquoi l'Australie invite tous les pays à jouer un rôle constructif pour assurer un environnement pacifique et viable pour les générations actuelles et futures.

M. Kim Ju Song (République populaire démocratique de Corée) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.17).

L'espace extra-atmosphérique et les autres objets célestes qui sont l'héritage commun de l'humanité ne doivent être exploités qu'à des fins pacifiques. Ces dernières années, les tentatives continues d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires préoccupent vivement la communauté internationale, car elles posent de graves menaces à la paix et la sécurité mondiales. L'établissement d'un système de défense antimissile est l'un de ces exemples typiques. Aujourd'hui, il y a des acteurs qui s'engagent pleinement à lancer des missiles à des fins militaires dans l'espace extra-atmosphérique. L'établissement d'un système de défense antimissile n'est rien d'autre que l'extension des politiques de confrontation de la guerre froide dans l'optique d'acquiescer une hégémonie militaire tout en créant une course aux armements dans l'espace.

Malgré nos efforts, ce à quoi il faut prêter attention, ce sont les excuses cherchant à justifier l'établissement de systèmes de défense antimissile en prétextant d'une menace de missile balistique non existant. Ainsi, les lancements effectués à des fins pacifiques sont remis en question sous prétexte qu'ils ont utilisé la technologie des missiles balistiques, et donc le droit légitime d'un pays souverain officiellement reconnu par le droit international d'exploiter l'espace extra-atmosphérique est bafoué au plus haut point. La technologie des fusées est la seule manière de procéder au lancement de satellites, et cette technologie a été utilisée dans tous les cas sans exception. Cependant, il n'est pas logique que certains pays aient une permission, refusée aux

autres, parce qu'il s'agit d'une technologie à double usage, ce qui est contraire à la Charte des Nations Unies qui stipule le principe de l'égalité souveraine des États, principe fondamental des activités de l'ONU.

Nous avons tous le droit d'accéder à l'espace et de l'exploiter à des fins pacifiques, conformément au droit international. C'est pourquoi ce droit légitime ne doit pas faire l'objet d'une discrimination. Nous n'avons pas à tolérer les actes despotiques et arbitraires visant à monopoliser l'espace extra-atmosphérique, richesse commune de l'humanité, à des fins stratégiques et militaires. À cet égard, ma délégation soutient le projet de traité de 2008 de la Russie et de la Chine sur la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et la menace ou l'utilisation de la force contre des objets spatiaux.

En conclusion, nous restons fermement opposés à la militarisation et aux tentatives de course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La République populaire démocratique de Corée, en tant qu'État partie au Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 et à la Convention sur l'immatriculation de 1975, maintiendra ses efforts axés sur l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques en promouvant les échanges mutuels et la coopération internationale, tout en contribuant activement au développement de la science et de la technologie pour le bien-être de l'humanité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran pour qu'il présente le projet de décision A/C.1/68/L.8.

M. Shishechiha (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La République islamique d'Iran s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.17).

Ma délégation réaffirme avec force le principe universellement convenu que l'espace est le patrimoine commun et la province de toute l'humanité et doit être exploré et utilisé à des fins exclusivement pacifiques et pour le bien des générations présentes et futures de tous les peuples. L'Iran souligne également la nécessité de respecter pleinement les principes de la non-appartenance exclusive de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que de l'égalité souveraine des États et de leur liberté de procéder à des découvertes et de mener des recherches dans l'espace extra-atmosphérique. Dans

ce contexte, nous mettons l'accent sur l'importance de promouvoir une coopération non discriminatoire et une assistance mutuelle pour les activités pacifiques menées dans l'espace. La République islamique d'Iran estime également que le principe de la non-intervention dans les programmes d'autres États pour l'exploration et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques doit être pleinement respecté. De même, le principe de non-ingérence dans les activités des États recourant aux technologies liées à l'espace est un principe que tous les États doivent respecter strictement. À cet égard, nous tenons à souligner que la science et les technologies spatiales doivent être utilisées conformément au droit international et aux principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment pour la promotion de la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes également d'avis que la science et les technologies spatiales, ainsi que leurs applications, tels les communications satellitaires, les systèmes d'observation de la Terre et les techniques de navigation par satellite, fournissent des outils indispensables pour le développement durable. En fait, ces technologies peuvent contribuer plus efficacement aux efforts visant à promouvoir le développement de tous les pays et de toutes les régions du monde, à améliorer la vie des peuples, à préserver les ressources naturelles et à affiner les méthodes d'établissement de plans en cas de catastrophes et à réduire les conséquences de celles-ci. C'est pourquoi la République islamique d'Iran insiste sur le fait que l'accès à l'espace extra-atmosphérique, grâce à la science et aux technologies spatiales, devrait être ouvert à tous les pays sans restriction ni discrimination. L'Iran est fermement opposé aux mesures visant à faire de l'espace et des technologies spatiales le monopole de quelques pays, et estime que la monopolisation de l'espace extra-atmosphérique n'est ni envisageable ni réalisable.

Comptant sur sa propre technologie spatiale, la République islamique d'Iran est déterminée à poursuivre ses plans à long terme sur l'exploration et l'exploitation de l'espace à des fins pacifiques, dont un système de surveillance et de prévision de la production de riz grâce à des images satellite; une surveillance satellite continue et un contrôle de l'environnement et des ressources naturelles; la modélisation et la prévision des sécheresses; un projet de télémédecine basé sur la technologie spatiale et un laboratoire de téledétection.

La République islamique d'Iran insiste sur l'importance de prévenir la course aux armements dans l'espace, et est extrêmement préoccupé par les incidences négatives de la militarisation de l'espace. À notre avis, le développement de projets sous prétexte de créer des systèmes de défense antimissile et la mise au point d'une technologie militaire sophistiquée capable d'être déployée dans l'espace extra-atmosphérique ne font que nuire à un climat international propice à un renforcement du désarmement et de la sécurité internationale. Vu l'inefficacité des instruments juridiques existants à dissuader une course aux armements dans l'espace, et compte tenu des tentatives de militarisation de l'espace dont l'objectif est d'acquérir une supériorité militaire et stratégique, ce qui pose un danger à la paix et la sécurité internationales, l'Iran est également d'avis que la prévention d'une course aux armements dans l'espace exige une attention plus urgente.

La mise au point d'un système de défense antimissile par des États dotés d'armes nucléaires, en évoquant la prétendue menace des missiles, ne vise qu'à acquérir la supériorité sur d'autres puissances nucléaires en Europe et en Extrême-Orient. Il est extrêmement difficile de convaincre les experts internationaux en désarmement que l'on consacre des milliards de dollars à la mise au point d'un système antimissile de portée mondiale – qui trouve son origine dans ce que l'on a appelé la guerre des étoiles des années 80 –, dans le seul but de se protéger contre les programmes de missiles exclusivement défensifs de quelques autres pays. Un tel système antimissile ne renforcera certainement pas la sécurité des pays d'accueil en Europe de l'Est et ailleurs, ni la sécurité du pays qui opère un tel système. Cela ne ferait que déclencher une nouvelle course aux armements.

S'agissant de certaines des initiatives nouvelles relatives à l'espace extra-atmosphérique, nous appuyons sans réserve la position du Mouvement des pays non alignés, qui souligne l'importance d'adopter une approche universelle, globale et non discriminatoire, et maintient que toute proposition ou initiative relative à l'espace extra-atmosphérique doit être poursuivie dans le cadre des organes compétents de l'ONU et que toute décision éventuelle y afférente doit être l'aboutissement d'un consensus.

Avant de terminer, je voudrais présenter, au nom de ma délégation et des délégations égyptienne et indonésienne le projet de décision publié sous la cote A/C.1/68/L.8 intitulé « Missiles », soumis par nos

délégations à la Première Commission. Conformément à la position du Mouvement des pays non alignés qui souhaite traiter de la question des missiles sous tous ses aspects dans le cadre de l'ONU, l'Iran a déjà présenté ce projet de décision sur les missiles, lequel est régulièrement adopté par l'Assemblée générale depuis 1999. Nous poursuivrons cette initiative et espérons qu'elle sera, encore une fois, adoptée par consensus.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur le groupe « Espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement) ».

Avant de poursuivre, j'aimerais informer la Commission de la manière dont j'entends conduire nos travaux cette semaine. La Commission a prévu d'entamer sa phase de prise de décisions mercredi 30 octobre, toutefois, à la date d'aujourd'hui, il reste encore environ 100 orateurs au titre des trois groupes de questions restants dans le cadre de l'examen thématique. Et nous devons également avoir le traditionnel échange de vues avec la société civile. Afin que nous puissions achever nos travaux dans les délais, je propose de clore la liste des orateurs pour le débat thématique dans 30 minutes. J'encourage aussi les délégations à limiter leurs déclarations à cinq minutes pour que tous ceux inscrits sur la liste puissent prendre la parole avant le mercredi 30 octobre. S'il reste des orateurs inscrits sur la liste à cette date, je propose de tenir une séance supplémentaire le 30 octobre pour permettre à ces derniers de faire leurs déclarations. Dans l'intervalle, je demanderai au Secrétariat de préparer la traditionnelle note informelle relative à la prise de décisions avant le 30 octobre. Cette liste pourra toujours être revue en fonction des changements de date, selon que de besoin. J'appelle tout un chacun à respecter autant que possible le délai de cinq minutes imparti pour que nous puissions achever nos travaux le 30 octobre.

Nous allons à présent reprendre notre débat sur le groupe de questions intitulé « Armes classiques ».

M^{me} Richards (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 40 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM est heureuse de participer aujourd'hui au débat de la Première Commission sur les armes classiques et, ce faisant, réaffirme que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects menace la paix, la sûreté, la

sécurité et la stabilité aux niveaux national, régional et international.

La CARICOM a indiqué à maintes occasions à la Première Commission que bien que les États de notre région ne soient ni des fabricants ni de gros importateurs d'armes classiques, ils n'ont pas échappé aux effets dévastateurs du commerce des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. De l'avis de la CARICOM, ces armes sont les véritables armes de destruction massive. Elles représentent une force terrible qui menace le développement durable de nombreux États de la région et mine de surcroît le tissu même de nos sociétés. C'est pourquoi le contrôle, la prévention et l'élimination du commerce illicite de ces armes restent une grande priorité régionale.

Le 4 juillet 2011, les chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM ont adopté la Déclaration de la CARICOM sur les armes légères et de petit calibre, un mécanisme régional de lutte collective contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et leurs munitions. Ce faisant, la CARICOM a noté avec une vive préoccupation que la vaste disponibilité d'armes illégales a favorisé une hausse alarmante du nombre d'homicides et une recrudescence de la violence armée dans toute la région. La CARICOM a adopté une approche ciblée dans le cadre de sa stratégie en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité de 2013, une importante composante de notre arsenal de lutte contre la criminalité. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies nous aidera à sa mise en œuvre, notamment par le biais de la réouverture attendue de longue date de l'Office des Nations Unies contre le crime et la drogue à la Barbade.

L'évolution qu'a connue ces dernières années la CARICOM, notamment la création de l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité et du Conseil des ministres chargés de la sécurité nationale et de l'ordre public, ainsi que le fait que la CARICOM ait fait de la sécurité son quatrième pilier, ont montré un niveau sans précédent de coopération sur les questions touchant à la sécurité régionale. Ces améliorations dans la gestion du programme de la CARICOM en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité ont marqué des jalons historiques et nous ont permis de recentrer notre attention et de mieux nous adapter et nous intégrer ainsi que de coopérer de façon fonctionnelle dans le cadre de l'approche adoptée par la Communauté en matière de sécurité.

Nonobstant les actions menées au niveau régional, nous restons de fervents partisans d'une action à l'échelle du continent et de la planète pour pouvoir mieux lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et leurs munitions. À notre avis, le 2 avril a inauguré une nouvelle ère d'espoir pour la communauté internationale. Le Traité sur le commerce des armes qui a été adopté peut aider à réduire et à éliminer la violence armée dont souffrent nos populations. Nous sommes encouragés par le fait que la question des armes légères et de petit calibre ait été incluse dans cet instrument historique.

Le fait que 13 membres de la CARICOM aient signé ce traité – quatre d'entre eux l'ont déjà ratifié – montre tout l'appui de la CARICOM à l'égard du Traité. Ces actions indiquent clairement que les gouvernements de notre région ont la volonté politique de s'attaquer, en vertu du Traité sur le commerce des armes, à la prolifération peu réglementée, irresponsable et illicite des armes légères et de petit calibre et leurs munitions et des autres armes classiques. L'adoption du Traité est une importante réalisation pour les pays de la CARICOM, qui ont demandé l'inclusion de solides dispositions sur le détournement, sachant que ce dernier est le plus grand problème lié au commerce illicite de ces armes.

La CARICOM réaffirme son engagement à coopérer avec ses partenaires, y compris les organisations non gouvernementales, aux fins de la ratification, de l'entrée en vigueur et de la pleine mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes. À cet égard, la CARICOM soutient la candidature de la Trinité-et-Tobago pour accueillir le secrétariat du Traité sur le commerce des armes. Le Gouvernement trinidadien est attaché à fournir les ressources financières, humaines et autres requises pour accueillir le secrétariat du Traité sur le commerce des armes dans notre région, et travaille assidûment avec d'autres États à la réalisation de cet objectif.

La CARICOM tient à souligner qu'il importe de mettre pleinement en œuvre le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et son instrument international de traçage. Ces instruments non violents, ainsi que le Registre des armes classiques, sont vitaux pour aider les États Membres à lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Notre région se félicite que la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner

les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en 2012 ait abouti à l'adoption par consensus d'un document final. Bien que la Conférence d'examen ait révélé que la mise en œuvre du Programme d'action demeure inégale et que des défis et obstacles subsistent, le succès global de la Conférence et l'adoption d'un document final montrent que les États Membres travaillent, partout dans le monde, d'arrache-pied pour mettre en œuvre le Programme d'action.

Afin de préserver les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des dispositions du Programme d'action, la CARICOM s'engage à appuyer la Réunion biennale des États qui doit se tenir du 16 au 20 juin 2014, puis en 2016, ainsi que la réunion à composition non limitée d'experts gouvernementaux d'une semaine prévue en 2015. La CARICOM invite les États à faire preuve d'une plus grande volonté politique et à mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le Programme d'action et l'Instrument international de traçage, dans le but d'obtenir des résultats clairs et tangibles d'ici à la troisième Conférence d'examen en 2018.

Trois ans après son entrée en vigueur, la Convention sur les armes à sous-munitions s'est révélée une composante clef du cadre normatif général pour la protection des civils. La CARICOM continue d'appuyer les objectifs de la Convention et s'emploie à faire en sorte que tous ses membres y adhèrent dès que possible. Nous attendons avec intérêt de participer à la cinquième Réunion des États parties qui doit se tenir au Costa Rica en 2015.

En ces temps d'incertitude financière et économique, de nombreux États éprouvent des difficultés à mobiliser les ressources suffisantes pour remédier à nombre de problèmes, y compris le commerce illicite des armes classiques de tous types. C'est pourquoi la CARICOM félicite, par l'entremise du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Bureau des affaires de désarmement de l'assistance accrue fournie à nos pays, notamment grâce aux programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/68/134). Nous félicitons l'ONU de son action dans la région et appelons tous les États

Membres à continuer d'appuyer les travaux du Bureau des affaires de désarmement et de ses centres régionaux.

Enfin, l'année 2013 a été une année marquante durant laquelle des progrès considérables ont été faits dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Le caractère monumental de l'adoption du Traité sur le commerce des armes, puis sa signature, sa ratification et, à terme, son entrée en vigueur, représenteront un acquis immensurable pour le dispositif de sécurité régionale dans toute la région de la CARICOM et au-delà. La CARICOM espère donc que nos délibérations sur les armes classiques trouveront un écho en dehors de ces murs et se traduiront par des mesures réelles et concrètes visant à mettre fin aux souffrances insensées de tant de personnes dans le monde.

M. Hasan (Bahreïn) (*parle en arabe*) : La délégation du Royaume de Bahreïn présente cette déclaration au nom du Groupe des États arabes. Le Groupe souscrit également à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes souhaite relever les efforts intensifs déployés par l'Ambassadeur Peter Wolcott, en coopération avec tous les États qui ont participé à la Conférence, en sa qualité de Président de la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, lequel a été adopté par vote à l'Assemblée générale le 2 avril. Le Groupe a tenu à participer activement aux travaux de la Conférence et a veillé à créer les conditions propices à son succès. Le Royaume du Maroc, pays frère, a d'ailleurs assuré la coordination du groupe de travail chargé de rédiger le préambule, les principes, l'objet et le but du Traité.

Le Groupe est favorable à la réglementation du commerce des armes à des fins humanitaires et pour maintenir la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et international. Il insiste sur le fait que la mise en œuvre du Traité doit se faire dans le respect du droit de légitime défense des États, de leur intégrité territoriale, du droit à l'autodétermination des peuples vivant sous occupation étrangère, du principe selon lequel il est interdit d'occuper des territoires appartenant à d'autres, et du droit connexe de produire, d'exporter, d'importer et de transporter des armes classiques. Le Groupe souligne également la responsabilité particulière qui incombe aux États qui exportent ces armes.

Le Groupe des États arabes exprime sa préoccupation au sujet des explosifs et des mines restés sur nos territoires, y compris après la Deuxième Guerre mondiale, et notamment des mines terrestres, qui continuent de causer des souffrances humaines et des dégâts matériels, et de faire obstacle aux projets de développement de certains États arabes. Le Groupe appelle les États responsables de la pose de ces mines et de l'abandon d'explosifs en dehors de leurs territoires, à coopérer avec les États touchés, moyennant, notamment, le partage des informations et des relevés précisant l'emplacement de ces mines et explosifs ainsi que la fourniture d'une assistance technique, la prise en charge des coûts de déminage et le dédommagement des États pour toute perte causée par ces mines.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/68/L.9.

M. Traoré (Mali) : Prenant la parole pour la première fois depuis le début de nos travaux, je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour votre élection à la présidence de la Première Commission et vous assurer du soutien total de mon pays dans l'accomplissement de votre mission. Ma délégation vous assure de sa coopération, notamment en ce qui concerne les limites de temps que vous venez d'arrêter pour nous permettre d'achever nos travaux dans les délais prévus.

Nous prenons la parole, au nom des 15 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – le Bénin, le Burkina Faso, Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone, le Togo et mon pays, le Mali –, pour présenter le projet de résolution annuel intitulé : « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre », publié sous la cote A/C.1/68/L.9. Les États ci-après se sont portés coauteurs de ce projet de résolution : Algérie, Andorre, Australie, Belgique, Cameroun, Croatie, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gabon, Irlande, Italie, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Slovénie, Suisse, Thaïlande et Turquie.

Le commerce et la circulation illicites des armes légères continuent d'entretenir de nombreux foyers

de conflits, d'exacerber la violence, de contribuer au déplacement de populations civiles, de violer les principes et règles du droit international et du droit humanitaire et d'alimenter le terrorisme et la criminalité organisée. Le combat contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et l'élimination de leur commerce illicite ne peut être efficace que s'il est mené en synergie, dans la concertation et la coopération.

À cet égard, les États membres de la CEDEAO tiennent à saluer les avancées enregistrées depuis l'adoption de la résolution l'année dernière, avancées que constitue l'adoption de la résolution 2117 (2013) et l'adoption, par l'Assemblée générale, du Traité sur le commerce des armes, le 2 avril. La résolution 2117 (2013) adoptée par le Conseil de sécurité le 26 septembre est la toute première résolution du Conseil sur la question des armes légères. Elle rappelle les menaces que constituent pour la paix et la sécurité dans le monde le transfert illicite, l'accumulation et le détournement d'armes légères et de petit calibre et exhorte les États et les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales à fournir une aide aux États parties au Traité sur le commerce des armes dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. S'agissant du Traité sur le commerce des armes légères, les États membres de la CEDEAO ont joué un rôle capital lors des négociations qui ont abouti à l'adoption de ce Traité, instrument juridiquement contraignant et qui constitue un outil important pour l'éradication du commerce des armes. À ce jour, parmi les nombreux États qui ont déjà signé le Traité figurent les 15 États membres de notre organisation. C'est le lieu pour nous de saluer le rôle déterminant joué par les organisations de la société civile pour l'adoption du Traité.

Le projet de résolution que nous présentons cette année, en dehors de mises à jour techniques nécessaires, reprend exactement les termes de la résolution adoptée l'année dernière par consensus (résolution 67/58). Les membres auront remarqué qu'un nouvel alinéa a été introduit dans le préambule à la place de deux paragraphes que nous avions initialement proposés. Il se lit comme suit :

« Se félicitant de l'inclusion des armes légères et de petit calibre dans le champ d'application du Traité sur le commerce des armes, ainsi que de l'inclusion de l'assistance internationale dans ses dispositions ».

Dans son contenu, le projet de résolution sur l'assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la

collecte des armes légères et de petit calibre invite, d'une part, la communauté internationale à fournir un appui technique et financier pour renforcer la capacité des organisations de la société civile de prendre des mesures pour contribuer à la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre. D'autre part, il invite les États à appuyer la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO entrée en vigueur le 29 septembre 2009. Il me plaît à cet égard de saluer l'appui significatif qu'apporte l'Union européenne à la CEDEAO dans la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre.

Pour conclure, nous remercions les États qui chaque année s'associent aux États de la CEDEAO pour se porter coauteurs de ce projet de résolution, et nous rappelons également que la liste des coauteurs reste ouverte et invitons les autres États à bien vouloir se joindre à nous.

M. Raafenberg (Suriname) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR).

Les États membres de l'UNASUR saluent la contribution et l'incidence positive du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'agissant de mener une lutte globale et multidimensionnelle contre les problèmes nés de ces activités illicites. Néanmoins, nous demeurons préoccupés par les effets de la production, du transfert et de la circulation illicites d'armes à feu et de munitions, et par le fait qu'elles se retrouvent de plus en plus entre les mains de civils, ce qui, dans beaucoup de régions, a de multiples conséquences et fait obstacle au développement durable de nos sociétés. Nous réitérons également la préoccupation que suscite chez nous le lien étroit entre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et la criminalité organisée.

La mise en œuvre effective du Programme d'action est une priorité urgente aux yeux de l'UNASUR. Nous estimons qu'il importe de continuer à promouvoir la consolidation de la coopération et de l'assistance internationales et le renforcement des capacités nationales, car la nature transversale et multidimensionnelle de ces tâches les rend essentielles à la mise en œuvre effective des mesures recommandées dans le Programme d'action.

S'ils reconnaissent la contribution apportée par le Programme d'action, les États de l'UNASUR réitèrent la position qu'ils ont déjà exprimée à plusieurs occasions concernant le Programme d'action, à savoir que dans la mesure où il fait référence à la question du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, il doit nécessairement prendre en compte les munitions et explosifs. Nous estimons donc que l'un des défis qu'il reste à relever dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action consiste à se pencher sur la question de manière globale.

Les États de l'UNASUR estiment que les munitions font partie intégrante des armes légères et de petit calibre, tout comme les explosifs. Nous réaffirmons également que le caractère non contraignant du Programme d'action fait obstacle à sa mise en œuvre effective.

Les États membres de l'UNASUR considèrent que le rôle central du Programme d'action dans le domaine des armes légères et de petit calibre rend nécessaire l'instauration d'un suivi attentif et continu de sa mise en œuvre par la communauté internationale.

À cet égard, tout en se félicitant des bons résultats de la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action, comme en témoigne l'adoption par consensus des documents finaux, les États membres de l'UNASUR attendent avec intérêt la convocation de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, qui doit se tenir à New York du 16 au 20 juin 2014. Selon nous, cette réunion nous offrira une excellente occasion d'approfondir le débat sur la coopération et l'assistance internationales ainsi que sur le marquage, l'enregistrement et le traçage dans le cadre de l'Instrument international de traçage.

Compte tenu du fait que c'est aux États qu'il incombe au premier chef de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects par-delà les frontières, un groupe de travail sur les armes à feu et les munitions composé des membres de l'UNASUR et d'États associés a été créé en 2001, dans le cadre du Marché commun du Sud, dans le but de partager les expériences nationales, d'harmoniser les législations respectives de chaque pays en matière de contrôle des armes à feu et des munitions, et de coordonner les politiques dans ce domaine. Ce forum d'échange est devenu un outil utile pour coordonner les positions des membres de l'UNASUR et des États associés.

Dans ce contexte, l'UNASUR se félicite que l'Équateur et la République bolivarienne du Venezuela aient déposé en septembre leurs instruments respectifs de ratification du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Pour ce qui est de ce point de l'ordre du jour, les États membres de l'UNASUR soutiennent la Colombie, l'Afrique du Sud et le Japon dans l'initiative qu'ils ont prise de présenter chaque année le projet de résolution intitulé « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ».

Dans le même ordre d'idées, les États membres de l'UNASUR soulignent la nécessité de lutter contre les problèmes liés au commerce non réglementé des armes classiques et à leur détournement vers les marchés illicites. En avril, le Traité sur le commerce des armes a été adopté par l'Assemblée générale. L'UNASUR espère que le premier instrument juridiquement contraignant sur le commerce des armes permettra de lutter efficacement contre les graves conséquences qu'ont le commerce non réglementé et le trafic d'armes sur un grand nombre de personnes et d'États, en particulier lorsqu'elles sont détournées vers des acteurs non étatiques ou des utilisateurs non autorisés, un phénomène souvent lié à la criminalité transnationale organisée et au trafic de drogue. Nous espérons que le Traité contribuera à prévenir les conflits armés, la violence armée et les violations du droit international, notamment les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et le droit international humanitaire. Dans le même temps, en attendant l'entrée en vigueur du Traité, l'UNASUR appelle à une mise en œuvre équilibrée, transparente et objective de celui-ci, dans le respect du droit souverain de légitime défense de tous les États, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Les États membres de l'UNASUR réitèrent leur appui aux efforts que déploie la communauté internationale pour réglementer les armes à sous-munitions, et ce, en vue de réduire de manière significative les conséquences humanitaires, sociales et économiques de l'emploi de ces armes pour les civils, conformément au droit international humanitaire. À cet égard, l'État plurinational de Bolivie a déposé son instrument de ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions en avril dernier.

De même, les États membres de l'UNASUR réaffirment la nécessité d'éliminer les mines antipersonnel. À cet égard, nous soulignons les efforts déployés et les résultats obtenus en matière de déminage et d'aide aux victimes dans notre région, une action rendue possible par la coopération entre nos pays, comme par exemple les initiatives de déminage menées conjointement par le Pérou et l'Équateur et par le Pérou et le Chili. Nous tenons également à souligner l'aide internationale fournie par les pays de notre région en matière de déminage, notamment l'assistance fournie par le Brésil en Amérique du Sud et en Amérique centrale.

Les États membres de l'UNASUR attachent la plus haute importance à l'examen de la coopération et de l'assistance internationales dans le cadre de la Convention d'Ottawa. À cet égard, nous nous félicitons qu'il ait été décidé de consacrer davantage de temps à un débat approfondi sur cette question et sur les moyens de mobiliser des ressources supplémentaires en ce sens à la treizième Réunion des États parties, qui doit se tenir à Genève du 2 au 5 décembre.

Enfin, en adoptant en novembre 2012 la Déclaration sur l'Amérique du Sud, zone de paix, les chefs d'État et de gouvernement de l'UNASUR ont affirmé leur détermination à prendre des mesures en vue de transformer l'Amérique du Sud en une zone exempte de mines antipersonnel et à continuer à négocier un protocole sur la paix, la sécurité et la coopération dans le cadre du Conseil sud-américain de la défense.

Le texte intégral de ma déclaration sera publié sur le site Web.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/68/L.47.

M. Adejola (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Groupe s'associe à la déclaration que prononcera le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Le Groupe des États d'Afrique réaffirme sa volonté de coopérer et de demeurer engagé jusqu'à la conclusion des débats et délibérations de la Commission.

Le Groupe des États d'Afrique reste profondément préoccupé par la fabrication, le transfert et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre, notamment leur accumulation excessive et leur propagation incontrôlée dans de nombreuses régions

du monde, en particulier l'Afrique. Nous considérons la mise en œuvre intégrale du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage comme des éléments clés de la promotion de la sécurité à long terme et de l'instauration des conditions propices à la sécurité et au développement durable en Afrique.

Les États africains ont en effet déployé des efforts visant à lutter contre la menace du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sur le continent dans le cadre du Programme d'action. À cet égard, nous nous félicitons de la conclusion en 2012 de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Après le succès de la Conférence, nous continuons cependant à mettre l'accent sur l'importance de la mise en œuvre équilibrée, complète et efficace de son document final de consensus.

Le Groupe souligne également que la coopération et l'assistance internationales sont indispensables à la pleine mise en œuvre du Programme d'action. Nous attendons avec intérêt la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en 2014, et promettons de fournir un appui sans réserve aux efforts du Président désigné pour assurer son succès. Le Groupe souligne l'urgence des efforts et de la coopération internationaux visant à lutter contre ce commerce illicite et, dans ce contexte, réaffirme la validité absolue, l'importance vitale et la nécessité de la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action en tant que principal cadre international pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Le Groupe des États d'Afrique continue d'être préoccupé par l'impact humanitaire négatif dû à l'utilisation de mines terrestres et d'armes à sous-munitions, et exprime toute sa sympathie aux pays touchés. Nous prenons note de la convocation en 2014 de la cinquième Réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions et de la troisième Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Le Groupe appuie les objectifs humanitaires de ces deux instruments. Nous saisissons cette occasion pour appeler les États en mesure de le faire à fournir l'assistance financière, technique et humanitaire nécessaire aux opérations de déminage

et à la réinsertion sociale et économique des victimes, ainsi que pour assurer le plein accès des pays touchés aux matériels, équipements, technologies et ressources financières pour le déminage.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite de l'adoption, le 2 avril, de la résolution sur le Traité sur le commerce des armes, qui devrait être mis en œuvre d'une manière équilibrée et objective qui protège les intérêts de tous les États et non pas uniquement ceux des principaux États producteurs et exportateurs. Nous prenons note de sa signature et de sa ratification par certains États et attendons avec impatience sa contribution potentielle à la paix, la sécurité, la stabilité et la coopération internationales et régionales. Dans la pratique, la mise en œuvre complète et équilibrée du Traité est réalisable avec la coopération de tous.

Dans le même temps, le Groupe reconnaît et réaffirme le droit souverain des États d'acquérir, de produire, d'exporter, d'importer et de détenir des armes classiques et leurs pièces et composants pour répondre à leurs besoins en matière de légitime défense et de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous reconnaissons qu'un système non réglementé de transfert d'armes classiques alimente le commerce illicite et, dans certains cas, conduit à un accès sans entrave et à une utilisation non autorisée par des acteurs non étatiques, et personne ne peut être à l'abri de l'utilisation aveugle de ces armes par des individus et des groupes non autorisés. Le Groupe exhorte les principaux fournisseurs d'armes à ratifier le Traité et appuie sa ratification après son entrée en vigueur. Nous tenons à encourager les États Membres à combler les lacunes créées par le transfert non réglementé des armes classiques, et nous demandons qu'aucune restriction induite ne soit imposée au droit souverain des États d'acquérir des armes conventionnelles pour leurs besoins de légitime défense.

Nous croyons qu'une véritable mesure de renforcement de la confiance consisterait à procéder à une réduction réelle des dépenses militaires par les principaux pays producteurs d'armes, conformément au principe d'une sécurité non diminuée au plus bas niveau d'armement. À cet égard, nous demandons instamment à ces pays de consacrer leurs ressources au développement économique et social mondial, en particulier la lutte contre la pauvreté et la maladie.

Nous notons l'impact du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique qui aide de nombreux États du continent à mettre en

œuvre les diverses conventions sur le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes les pièces et composantes. Ces efforts doivent correspondre à ceux fournis à ses homologues à travers d'autres régions.

Au nom du Groupe des États d'Afrique, la délégation nigériane tient à présenter le projet de résolution contenu dans le document A/C.1/68/L.47, intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ». Le texte du projet de résolution a déjà été distribué aux délégations. Nous notons avec satisfaction le soutien massif que cette résolution a reçu lors de sessions précédentes de l'Assemblée générale et appelons toutes les délégations à continuer à le soutenir. Le projet de résolution est présenté pour assurer, entre autres choses, un redoublement des efforts en faveur de l'éducation en matière de désarmement, et aider les États d'Afrique à relever les défis de la prolifération des armes.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Ganslandt (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, la Serbie, l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite vivement de l'adoption du Traité historique sur le commerce par l'Assemblée générale, résultat d'un long processus global de sept ans au sein de l'Organisation. C'est un moment historique pour l'ONU, réalisé grâce aux efforts inlassables des gouvernements, des diplomates, des organisations non-gouvernementales et des industries du monde entier. L'Union européenne a dès le départ soutenu ce Traité en promouvant ses principes par le biais d'activités mondiales de sensibilisation.

Le Traité établit des normes internationales communes robustes et efficaces pour réglementer et améliorer la réglementation du commerce international des armes classiques, et fournit un nouveau cadre multilatéral de transparence et de responsabilité dans ce domaine. Il aide également à empêcher que des armes soient transférées de façon irresponsable et illégale. Nous avons vu comment le commerce illicite et mal réglementé des armes peut engendrer l'instabilité et exacerber les conflits, les atrocités

et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le Traité sur le commerce des armes est le premier Traité qui porte sur ces risques au niveau mondial, en établissant des critères clairs et juridiquement contraignants vis-à-vis notamment du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il reconnaît également le lien entre la violence sexiste et un commerce international des armes illicite ou mal réglementé.

Lorsqu'il sera mis en œuvre de manière efficace et globale, le Traité sur le commerce des armes contribuera à assurer des transferts internationaux d'armes plus responsables et transparents et aidera à éliminer le commerce illicite. En signant et en ratifiant le Traité, les États pourront maintenir l'élan international qu'il a généré. Les États membres de l'Union européenne assument leurs responsabilités. Ils sont tous signataires du Traité et les procédures nationales de ratification sont terminées ou en cours. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour saluer chaleureusement les nouvelles signatures – 29 rien que durant le mois de septembre – et les ratifications enregistrées à ce jour, et j'appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir signataires. Pour que le Traité soit opérationnel, il doit être mis en œuvre à l'échelle mondiale et de manière efficace. L'Union européenne, pour sa part, entend contribuer à relever ces défis d'une manière qui inclut une nouvelle décision du Conseil, laquelle devrait être adoptée avant la fin de l'année et élargira le programme d'assistance de l'Union européenne en finançant des programmes nationaux d'aide à la mise en œuvre nationale et des séminaires régionaux de sensibilisation, entre autres choses.

Douze ans après l'adoption du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Union européenne continue de considérer que cet instrument international politiquement contraignant est un outil clé universel permettant de relever les défis posés par le commerce illicite et l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre aux niveaux national, régional et mondial. L'Union européenne se félicite que la Conférence d'examen du Programme d'action de 2012 ait convenu d'un document final de fond qui affirme notre engagement renouvelé à la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action et prévoit des mesures concrètes pour atteindre cet objectif.

L'Union européenne demeure convaincue qu'il faut intensifier les efforts visant à renforcer le contrôle des armes légères et de petit calibre, en particulier dans les domaines où des obstacles importants à une pleine mise en œuvre persistent. Nous estimons que ces domaines sont les suivants : la question du détournement des armes légères et de petit calibre; la gestion des stocks; la sécurité et la destruction des stocks; le marquage et le traçage; l'intégration des munitions et d'une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes et la nécessité d'améliorer les efforts pour remédier aux conséquences humanitaires et socioéconomiques du trafic des armes légères et de petit calibre. Il faudrait également étudier plus avant comment les progrès technologiques accomplis au cours de la dernière décennie peuvent contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre effective du Programme d'action. L'Union européenne demeure fermement attachée à l'application effective de l'Instrument international de traçage, qui est l'une des réalisations les plus importantes du Programme d'action sur les armes légères, notamment par une plus grande mise en commun des résultats et des informations en matière de traçage.

Nous attendons avec intérêt les premières consultations qui se tiendront dans le cadre des préparatifs de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères et un débat ciblé destiné à nous permettre de définir les points à examiner en priorité au cours de cette Réunion.

L'Union européenne se félicite de l'adoption récente, le 26 septembre, de la résolution 2117 (2013) par le Conseil de sécurité sur les armes légères et de petit calibre. Cette résolution, la première adoptée par le Conseil de sécurité sur cette question en cinq ans, prend en compte les recommandations du rapport d'août 2013 du Secrétaire général (S/2013/503) et apporte un nouvel élan à la dynamique imprimée par le Traité sur le commerce des armes. Six États membres de l'Union européenne se sont portés coauteurs de cette résolution.

L'Union européenne renouvelle son ferme appui au Registre des armes classiques. Nous appelons les États à communiquer régulièrement des informations à cet instrument, qui a pour objet de promouvoir la transparence. L'Union européenne estime que les armes légères et de petit calibre doivent constituer une catégorie obligatoire du Registre.

Nous sommes fiers du fait que l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne sont maintenant États parties à la Convention sur les mines antipersonnel, ce qui démontre notre engagement collectif en faveur de l'objectif d'un monde exempt de mines antipersonnel.

Depuis la dernière Conférence d'examen des États parties à la Convention, tenue à Cartagena en Colombie, des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Convention. Toutefois, il reste beaucoup à faire. Entre autres choses, nous estimons qu'il faut poursuivre les efforts pour relever efficacement les défis qui se posent après les opérations de déminage, garantir une assistance à long terme aux victimes, promouvoir davantage l'universalisation de la Convention et la coordination entre les donateurs et explorer les complémentarités possibles avec d'autres instruments. L'Union européenne continuera à travailler en étroite coopération avec les pays concernés et apportera autant que possible son aide pour relever les défis importants qui subsistent.

L'Union européenne a apporté son concours en vue de l'organisation de deux ateliers régionaux : à Lima, avec la participation de l'Équateur, et à Douchanbé. Un troisième atelier se tiendra à Kinshasa en novembre.

Notre groupe de travail de haut niveau sur l'universalisation, qui compte parmi ses membres S. A. R. le Prince Mired de Jordanie, S. A. R. la Princesse Astrid de Belgique et Juanes, une vedette colombienne de renommée internationale, a déjà entamé des missions de haut niveau pour prendre contact avec les dirigeants des États non parties à la Convention. L'Union européenne a apporté également son appui en vue de la tenue d'une conférence de haut niveau sur l'assistance aux victimes, qui se tiendra à Medellín, en Colombie, en avril 2014. Outre les contributions importantes apportées par ses États membres, l'Union européenne a consacré plus de 47 millions d'euros au total en 2012 aux activités de lutte antimines dans les pays et les zones durement touchés.

Nous attendons avec intérêt la Réunion annuelle des États parties et la réunion préparatoire de la Conférence d'examen en décembre. Nous sommes prêts à participer de manière constructive aux préparatifs de la troisième Conférence d'examen, qui se tiendra à Maputo.

L'Union européenne appuie l'objectif humanitaire visé par la Convention sur les armes à sous-munitions.

À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par les informations faisant état de l'utilisation d'armes à sous-munitions contre des populations civiles par les forces gouvernementales en Syrie. Nous appelons le régime syrien à s'abstenir d'utiliser de manière aveugle des armes à sous-munitions.

Nous avons pris acte du rapport d'étape de Lusaka, qui fait le point sur les progrès réalisés et recense les principales questions abordées par les États parties à Lusaka en septembre dernier s'agissant de la mise en œuvre de leurs engagements.

L'Union européenne estime que l'aide aux victimes est une composante essentielle de la lutte antimines et est fermement engagée en faveur des efforts visant à améliorer les soins, ainsi que les services de réadaptation et de réinsertion socioéconomique offerts aux victimes. Nous voudrions également mettre en relief le lien étroit qui existe entre ces efforts et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Tout en reconnaissant le droit souverain des États à n'être liés que par les traités auxquels ils ont adhéré, l'Union européenne est favorable au renforcement des synergies dans l'application des instruments internationaux humanitaires relatifs au désarmement, le cas échéant. Il est essentiel de respecter les normes pertinentes du droit international pour garantir la protection des civils en période de conflit armé.

En vue de renforcer le droit international humanitaire, l'Union européenne demeure fermement attachée à la Convention sur les armes inhumaines (CCAC) et ses protocoles, qui constituent un cadre sans pareil permettant de réunir diverses compétences diplomatiques, juridiques et militaires et d'examiner les défis émergents.

L'Union européenne est préoccupée par les allégations relatives à l'emploi d'armes incendiaires en Syrie – aux conséquences humanitaires terribles – dans le contexte d'attaques menées par des avions militaires contre des cibles civiles.

Pour l'Union européenne, l'universalisation de la CCAC revêt beaucoup d'importance. Malheureusement, le taux d'adhésion reste faible en Afrique, en Asie du Sud-Est et dans certaines régions du Moyen-Orient. Nous nous félicitons dès lors de l'accession du Koweït et de la Zambie cette année à la Convention et à tous ses protocoles. Nous notons en outre que de nombreux États qui ne sont pas encore parties à la CCAC sont touchés par les mines et les restes explosifs de guerre.

Par conséquent, l'universalisation de la Convention et de tous ses Protocoles doit rester une priorité.

Nous attendons avec intérêt les réunions annuelles de la CCAC en novembre afin de discuter plus en détail des problèmes actuels et futurs et d'étudier des moyens plus efficaces de progresser vers la réalisation de nos objectifs communs.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

M. Kim Ju Song (République populaire démocratique de Corée) : Comme chacun le sait, la République populaire démocratique de Corée a lancé, avec grand succès, la deuxième version de Kwangmyongsong-3. Nous avons lancé ce satellite dans le respect de toutes les procédures prévues dans les traités internationaux. Toutefois, les États-Unis et leurs partisans continuent de parler de notre utilisation de la technologie des missiles balistiques. Nous avons une question simple à poser à des pays comme les États-Unis : quand ils ont lancé leurs satellites, quelle technologie ont-ils utilisée? La réponse est claire : la technologie des missiles balistiques.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Ma deuxième question est de savoir s'il y a des articles dans les traités pertinents qui précisent que seuls quelques pays spécifiques peuvent avoir accès à l'espace en utilisant des technologies de pointe, comme la technologie des missiles balistiques. Je suis convaincu que la réponse à cette question est négative. Il s'agit clairement d'une politique de deux poids deux mesures qui est appliquée aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Comme je l'ai déjà dit, l'espace n'est pas un garage privé qui appartient aux États-Unis, où seuls quelques pays choisis ont la permission d'entrer. L'espace est un bien commun de toute l'humanité, dont la République populaire démocratique de Corée fait partie. Elle ne fait qu'exercer son droit souverain légitime.

Une fois de plus, nous rejetons catégoriquement les résolutions du Conseil de sécurité adoptées sur la base de la politique hostile des États-Unis et nous voudrions leur rappeler que nous continuerons d'exercer notre droit légitime à exploiter l'espace à des fins pacifiques. Les États-Unis se trompent lourdement s'ils pensent qu'ils peuvent nous barrer la route par leurs sanctions et les résolutions du Conseil de sécurité.

Je voudrais dire un dernier mot à l'intention de la délégation sud-coréenne : avant de parler de « menu à la carte » et d'autres sujets inventés de cet ordre, elle doit réfléchir et distinguer ce qui est bon ou mauvais pour la nation coréenne, au lieu de suivre aveuglément son maître américain.

M. Lim Sang-beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je serai clair et je rappellerai que les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013) et 2094 (2013) ainsi que les déclarations présidentielles pertinentes du Conseil de sécurité exigent clairement que la Corée du Nord ne procède à aucun tir faisant intervenir la technologie des missiles balistiques. Il semble que la Corée du Nord soit la seule à ne pas comprendre la logique et la signification des clauses figurant dans les résolutions et déclarations présidentielles pertinentes du Conseil de sécurité. De tels tirs conduiront au développement de la technologie des missiles balistiques, qui préoccupe la communauté internationale.

Je tiens également à rappeler que le Conseil de sécurité a indiqué très clairement, dans la déclaration présidentielle S/PRST/2012/13, publiée en avril 2012, que les tirs de la Corée du Nord constituent des violations graves des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, « même sous la dénomination de lanceur de satellite ou de lanceur spatial ».

Compte tenu des antécédents de la République populaire démocratique de Corée, qui a procédé à plusieurs reprises à des essais nucléaires et à des tirs de missiles, la Corée du Nord n'a aucune justification.

M. Kim Ju Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je serai très

bref. Plus la Corée du Sud parle et lance des accusations en dépit de toute logique, plus il me faudra informer la Commission des exercices militaires irresponsables qu'elle conduit avec les États-Unis pour essayer, conjointement avec les agresseurs étrangers, d'entraîner la perte de ses concitoyens. Je pense toutefois qu'il est inutile de discuter avec quelqu'un qui ne comprend en fait pas la langue utilisée.

M. Lim Sang-beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre de nouveau la parole.

La Corée du Nord ne comprend toujours pas l'obligation que lui imposent actuellement les résolutions du Conseil de sécurité et d'autres instruments.

En vertu de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, tous les États Membres conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. En outre, l'Article 48 de la Charte indique que les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont prises par tous les Membres de l'ONU.

Comme je l'ai indiqué, les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013) et 2094 (2013) du Conseil de sécurité, adoptées au titre du Chapitre VII, disposent que tous les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations conformément à ces résolutions. L'Article 4 de la Charte limite clairement l'admission à l'ONU aux États pacifiques qui acceptent les obligations de la présente Charte et les remplissent. La Corée du Nord ne peut accepter une obligation et en rejeter une autre.

La séance est levée à 18 h 15.